

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 novembre 2021 à 16 h 00

AUJOURD'HUI neuf novembre deux mille vingt et un

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 29 octobre 2021, s'est réuni dans les Salons de l'Hôtel de Ville.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Pierre MIQUEL à Jean-Christophe CERVANTES

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Christine DULAC ROUGERIE, Odile VIGNAL et Jean-Christophe CERVANTES arrivent pendant la présentation du diaporama de la question n°1.

Fatima BISMIR et Alexis BLONDEAU arrivent pendant le débat de la question n°1.

Nicaise JOSEPH arrive pendant le débat de la question n°1 (fin du pouvoir donné à Lucas PEYRE).

Sylviane TARDIEU quitte la séance pendant le débat de la question n°1 et donne pouvoir à Magali GALLAIS.

Jean-Pierre BRENAS arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°2 (fin du pouvoir donné à Catherine PINET-TALLON).

Géraldine BASTIEN arrive pendant le débat de la question n°2 (fin du pouvoir donné à Cécile LAPORTE).

Sylviane TARDIEU arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°3 (fin du pouvoir donné à Magali GALLAIS).

Christiane JALICON quitte la séance avant le vote de la question n°4 et donne pouvoir à Julien BONY.

Rapport N° 1
RAPPORT D'ETAPE DE LA VILLE EN TRANSITION POUR 2020

Rapporteur : Madame Anne-Laure STANISLAS

En 2019, la Ville de Clermont-Ferrand adoptait, conjointement avec Clermont Auvergne Métropole, son Schéma de transition énergétique et écologique (STEE), feuille de route à court, moyen et long terme pour :

- préserver les ressources et adapter le territoire aux changements climatiques,
- valoriser les ressources locales en s'appuyant sur le tissu économique,
- miser sur un territoire sobre et efficace en énergie.

Les enjeux de transition, tant écologique que sociale ou démocratique, sont au cœur du projet porté par la Ville de Clermont-Ferrand. Il s'agit donc tous les ans, dans une démarche d'amélioration continue, de porter au débat politique des éléments sur la situation du territoire en matière de développement durable, sur les politiques et actions menées par la ville ou les acteurs du territoire, en vue de faire un bilan de la mise en œuvre de cette feuille de route et de questionner les orientations ou programmes de la ville.

Ce rapport d'étape de la ville en transition a été élaboré en transversalité grâce aux informations communiquées par les Directions de la Ville et de son CCAS, notamment via les agents référents transition, présents au sein de toutes les Directions/services.

Ce document est une lecture des engagements et réalisations de la collectivité au regard de 10 thématiques qui reflètent les domaines d'intervention de la Ville de Clermont-Ferrand :

- Territoire à énergie positive
- Nature en Ville
- Mobilité / qualité de l'air
- Education et transmission des savoirs
- Attractivité et rayonnement du territoire
- Vers un espace public apaisé et mieux partagé
- Innovation démocratique
- Solidarités / précarité
- Alimentation / économie circulaire, sociale et solidaire
- Responsabilité de la collectivité

Conformément au décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 pris en application de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi «Grenelle 2», les collectivités territoriales et les EPCI de plus de 50 000 habitants doivent élaborer un rapport sur leur situation en matière de développement durable, présenté par l'exécutif de la collectivité en amont du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB).

Le présent rapport d'étape de la ville en transition remplit ces obligations, permettant de mettre le développement durable au cœur des débats budgétaires.

Compte tenu de ces éléments il vous est proposé, en accord avec votre commission, de prendre acte de ce rapport dont vous trouverez un exemplaire sur CD ROM.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte de cette information.
Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 24 NOV 2021

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe déléguée à la Ville en transition,
Evaluation et Impact carbone des politiques
publiques, Relations usagers



Anne-Laure STANISLAS



VILLE DE CLERMONT-FERRAND

RAPPORT D'ÉTAPE
DE LA VILLE EN
TRANSITION

2020



PRÉAMBULE



L'impact de l'activité humaine sur le changement climatique n'est plus à démontrer. Le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) montre que les émissions de gaz à effet de serre dues aux activités humaines ont élevé les températures d'environ 1,1°C depuis la période 1850-1900 et conclut que cette augmentation de la température mondiale en moyenne sur les 20 prochaines années devrait atteindre ou franchir le seuil de 1,5°C.

« Dans le cas d'un réchauffement planétaire de 1,5°C, les vagues de chaleur seront plus nombreuses, les saisons chaudes plus longues et les saisons froides plus courtes. Avec une hausse de 2°C, les chaleurs extrêmes atteindraient plus souvent des seuils de tolérance critiques pour l'agriculture et la santé publique. » (source : secrétariat du GIEC - 9 août 2021). Avec le changement climatique, les ressources naturelles et la biodiversité sont soumises à de fortes pressions : par exemple, le niveau des sources d'alimentation en eau potable baisse ou les espèces de plantes et d'animaux disparaissent avec leur habitat. Le constat est planétaire et les réponses sont multiples, à l'échelle internationale, nationale et locale.

Avec ses compétences, la Ville de Clermont-Ferrand dispose de leviers pour participer à la préservation environnementale et elle met en œuvre depuis plusieurs années la transition écologique, c'est-à-dire la transformation progressive de notre société vers plus de sobriété et d'équité dans la consommation des ressources.

La Ville et Clermont Auvergne Métropole ont ainsi adopté en février 2019, après une concertation de deux ans avec les habitants, leur feuille de route de transition énergétique et écologique pour 6 ans.

Celle-ci fixe des objectifs ambitieux en matière de réduction des émissions de gaz

à effet de serre, de développement des énergies renouvelables et de préservation de la biodiversité notamment traduits dans 87 actions concrètes concernant la rénovation des logements, l'installation d'énergie renouvelable, l'amélioration de la qualité de l'air, la sanctuarisation de la nature en ville ou encore la promotion de l'agriculture locale. En 2019, La Ville et la Métropole ont été labellisées ensemble Cap Cit'ergie, la première marche du label qui distingue les communes et les intercommunalités pour la performance de leur politique énergétique. L'obtention de la première marche de ce label d'excellence incite à progresser dans la trajectoire Territoire à énergie positive. La Ville de Clermont-Ferrand rejoint ainsi les villes de Lyon, Nantes, Bordeaux, Lille ou Dijon dans le palmarès des villes labellisées.

Afin de suivre l'état d'avancement des actions menées sur le territoire, la Ville de Clermont-Ferrand et son Centre communal d'action sociale présentent chaque année un bilan : le rapport Développement Durable, aujourd'hui intitulé Rapport d'étape de la ville en transition. C'est un document obligatoire présenté en conseil municipal, en amont du rapport d'orientation budgétaire de la collectivité, afin de mettre au cœur des débats les enjeux de transition énergétique et écologique.

Au-delà de l'aspect réglementaire, l'objet d'un tel rapport est de poser les enjeux et la stratégie de la collectivité, ainsi que les indicateurs de suivi pour ses 10 politiques publiques structurantes et de présenter les actions qui permettent de transformer le territoire avec une amélioration continue de la prise en compte des enjeux environnementaux.

Il s'agit bien ainsi d'évaluer année après année le chemin parcouru.

SOMMAIRE

THÈME 1 P 10

Territoire à Énergie Positive (TEPOS)

- Une meilleure connaissance de l'impact carbone de la collectivité
- Une ville chauffée aux énergies renouvelables grâce aux réseaux de chaleur urbains
- Rénover + demain

THÈME 2 P 18

Nature en ville

- C biodiv, l'atlas métropolitain de la biodiversité
- Espace Naturel Sensible (ENS) des Côtes de Clermont
- Le retour de la vigne sur les Côtes
- Squares, parcs et jardins : la nature au cœur de la ville
- Des labels pour une ville au naturel
- Permis de végétaliser « Ici, on sème »
- Une carte des espaces frais
- Focus Covid 19

THÈME 3 P 26

Mobilité / Qualité de l'air

- Evolution de l'indice ATMO : nouvelle peau pour les girafes
- Une qualité de l'air qui s'améliore
- INSPIRE : un nouveau souffle pour nos mobilités
- 1^{ère} édition de la Journée sans voiture : « Libre comme l'air »
- Mise en œuvre du Schéma Cyclable
- Zone à faibles émissions : évolutions réglementaires
- Focus Covid-19

THÈME 4 P 32

Éducation / Transmission des savoirs

- Des cours d'école végétalisées et inclusives
- Semaine européenne du développement durable
- Éducation à l'environnement et au développement durable pour les scolaires
- Des dispositifs culturels perturbés par la crise sanitaire
- Focus Covid-19

THÈME 5 P 38

Attractivité et rayonnement du territoire

- Candidature à la Capitale Européenne de la Culture 2028
- Inauguration de La Comédie scène nationale
- Parc urbain et sportif Philippe-Marcombes : un poumon vert en zone urbaine
- Passage du Tour de France
- Le Réseau international des Villes Michelin
- Focus Covid-19

THÈME 6 P 44

Un espace public apaisé et mieux partagé

- Proxim'cité, une vigilance dans la ville au quotidien
- La transformation de la place des Carmes, plus apaisée et aérée
- Labellisation de l'écoquartier Champratel avec le projet Bamba
- Actualités du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU)
- Focus Covid-19

THÈME 7 P 50

Innovation démocratique

- Déjà un deuxième budget participatif pour Clermont-Ferrand
- L'archipel des Salins : une oasis de biodiversité au cœur de la ville

THÈME 8 P 54

Solidarités / Lutte contre la précarité

- L'égalité, c'est toute l'année
- Handisport et sport adapté pour les jeunes
- Focus Covid-19

THÈME 9 P 60

Alimentation / Économie circulaire, sociale et solidaire

- Deux associations étudiantes reconnues pour leurs projets de commerce équitable
- Restauration scolaire : produits durables et repas végétariens
- Achats alimentaires locaux avec l'adhésion à la plateforme REGAL
- La restauration au CCAS
- Focus Covid-19

THÈME 10 P 66

Responsabilité de la collectivité

- Les dépenses de la Ville analysées à l'aune de critères environnementaux et sociaux
- Une consommation énergétique responsable dans les bâtiments de la Ville
- Végétalisation du toit terrasse du siège du CCAS
- Une gestion des déchets optimisée pour la restauration scolaire
- Formation des agents
- La technique de pré-imprégnation pour économiser ressources et énergie
- Plateforme de ventes aux enchères du CCAS
- Optimisation des quantités de documents imprimés par la Ville
- Focus Covid-19

CLERMONT-FERRAND EN TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

Le rapport d'étape de la ville en Transition permet de suivre l'état d'avancement du plan d'actions de la Ville de Clermont-Ferrand, au regard de dix thèmes qui reflètent la réalité de la collectivité et du territoire :

- | | | | |
|---|---|--|---|
| › Territoire à Énergie Positive (TEPOS) | ● | › Vers un espace public apaisé et mieux partagé | ● |
| › Nature en ville | ● | › Innovation démocratique | ● |
| › Mobilité / Qualité de l'air | ● | › Solidarité / Lutte contre la précarité | ● |
| › Éducation et transmission des savoirs | ● | › Alimentation / Économie circulaire, sociale et solidaire | ● |
| › Attractivité et rayonnement du territoire | ● | › Responsabilité de la collectivité | ● |

Chaque action s'inscrit dans une ou plusieurs des cinq finalités du développement durable que le lecteur peut identifier grâce à ce système de pictogramme, auquel la Ville de Clermont-Ferrand a ajouté la notion de santé et intégré deux critères complémentaires (implication citoyenne et STEE).



LUTTER contre le changement climatique.



PARTICIPER à l'épanouissement de tous les êtres humains.



PRÉSERVER la biodiversité, les milieux et les ressources, ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent.



DÉVELOPPER la transition vers une économie circulaire.



RÉPONDRE à la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations.



DONNER aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges.



Implication citoyenne



Schéma de Transition Énergétique et Écologique (STEE)

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ACTIONS

ET ENGAGEMENTS PAR THÈME

THÈMES	ACTIONS	LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ
TERRITOIRE À ENERGIE POSITIVE	Une meilleure connaissance de l'impact carbone de la collectivité	●	
	Une ville chauffée aux énergies renouvelables grâce aux réseaux de chaleur urbains	●	
	Rénover + demain	●	
NATURE EN VILLE	C biodiv : l'atlas métropolitain de la biodiversité		●
	Espace Naturel Sensible (ENS) des Côtes de Clermont		●
	Le retour de la vigne sur le site des Côtes		●
	Squares, parcs et jardins : la nature au cœur de la ville		●
	Des labels pour une ville au naturel		●
	Permis de végétaliser : « Ici, on sème »		●
	Une carte des espaces frais		●
	Focus Covid-19		●
MOBILITÉ / QUALITÉ DE L'AIR	Évolution de l'indice ATMO : une nouvelle peau pour les girafes	●	
	Une qualité de l'air qui s'améliore	●	
	INSPIRE : un nouveau souffle pour nos mobilités	●	●
	1 ^{ère} édition de la Journée sans voiture : « Libre comme l'air »	●	
	Mise en œuvre du Schéma cyclable	●	
	Zone à faibles émissions : évolutions réglementaires	●	
	Focus Covid 19		
ÉDUCATION / TRANSMISSION DES SAVOIRS	Des cours d'école végétalisées et inclusives		●
	Semaine européenne du développement durable	●	●
	Éducation à l'environnement et au développement durable pour les scolaires	●	●
	Des dispositifs culturels perturbés par la crise sanitaire		
	Focus Covid-19		
ATTRACTIVITÉ ET RAYONNEMENT DU TERRITOIRE	Candidature à la Capitale Européenne de la Culture 2028		
	Inauguration de la Comédie scène nationale		
	Parc urbain et sportif Philippe-Marcombes : un poumon vert en zone urbaine		●
	Passage du Tour de France		
	Le Réseau international des Villes Michelin	●	●
	Focus Covid-19		

* Schéma de Transition Énergétique et Écologique

	RÉPONDRE À LA COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET GÉNÉRATIONS	PARTICIPER À L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS	DÉVELOPPER LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE	DONNER AUX INDIVIDUS LES MOYENS DE VIVRE UNE VIE Saine ET PROMOUVOIR LE BIEN-ÊTRE À TOUS LES ÂGES	CRITÈRES COMPLÉMENTAIRES	
					Implication citoyenne	STEE*
						●
	●		●			●
	●					●
		●			●	●
		●		●		●
		●		●		
		●		●		
	●	●		●		●
				●		
				●	●	
		●				●
		●		●		●
		●		●		●
		●		●		●
		●		●		●
	●	●		●		●
	●	●	●	●	●	●
		●	●			●
	●	●				
	●	●				
		●				
	●	●	●	●		
	●					
	●		●	●		
	●					

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ACTIONS ET ENGAGEMENTS PAR THÈME

THÈMES	ACTIONS	LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ
VERS UN ESPACE PUBLIC APAISÉ ET MIEUX PARTAGÉ	Proxim'cité, une vigilance dans la ville au quotidien		
	La transformation de la place des Carmes, plus apaisée et aérée		●
	Labellisation de l'écoquartier Champratel avec le projet Bamba		●
	Actualités du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU)		●
	Focus Covid-19		
INNOVATION DÉMOCRATIQUE	Déjà un deuxième Budget participatif pour Clermont-Ferrand	●	●
	L'archipel des Salins : une oasis de biodiversité au cœur de la ville	●	●
SOLIDARITÉS / LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ	L'égalité c'est toute l'année		
	Handisport et sport adapté pour les jeunes		
	Focus Covid-19	●	
ALIMENTATION / ÉCONOMIE CIRCULAIRE, SOCIALE ET SOLIDAIRE	Deux associations étudiantes reconnues pour leurs projets de commerce équitable		
	Restauration scolaire : produits durables et repas végétariens	●	●
	Achats alimentaires locaux avec l'adhésion à la plateforme REGAL		
	La restauration au CCAS	●	●
	Focus Covid-19		
RESPONSABILITÉ DE LA COLLECTIVITÉ	Les dépenses de la ville analysées à l'aune de critères environnementaux et sociaux	●	●
	Une consommation énergétique responsable dans les bâtiments de la Ville	●	
	Végétalisation du toit terrasse du siège du CCAS		●
	Une gestion des déchets optimisée pour la restauration scolaire		
	Formation des agents		
	La technique de pré-imprégnation pour économiser ressources et énergie	●	
	Plateforme de ventes aux enchères : une 2 ^e vie pour le mobilier et matériel du CCAS		
	Optimisation des quantités de documents imprimés par la Ville	●	
Focus Covid-19			

* Schéma de Transition Énergétique et Écologique

	RÉPONDRE À LA COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET GÉNÉRATIONS	PARTICIPER À L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS	DÉVELOPPER LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE	DONNER AUX INDIVIDUS LES MOYENS DE VIVRE UNE VIE SAINES ET PROMOUVOIR LE BIEN-ÊTRE À TOUS LES ÂGES	CRITÈRES COMPLÉMENTAIRES	
					Implication citoyenne	STEE*
	●					
	●	●				
	●	●				
	●	●		●		●
	●					
	●	●	●	●	●	●
			●		●	●
	●			●		
	●	●		●		
	●	●	●		●	
		●	●	●		●
		●	●	●		●
	●					
						●
			●			●
		●				
			●			
	●					

THÈME 1

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE (TEPOS)

LA VISION STRATÉGIQUE

S'engager dans la trajectoire de territoire à énergie positive, c'est réduire les consommations énergétiques et développer la production d'énergies renouvelables pour équilibrer demande et production d'énergie à l'échelle locale. Il s'agit de créer une boucle locale vertueuse pour satisfaire nos besoins énergétiques, compatible avec les limites planétaires, en se posant la question : « De quelle énergie avons-nous vraiment besoin, et auprès de qui nous la procurer ? » C'est le sens du projet Urban Pact dans lequel le territoire est engagé, pour accompagner la transition énergétique. Et si demain nous n'achetions que de l'énergie d'origine renouvelable et produite localement ? Pour cela, réduisons nos besoins (transports, logements, bureaux, équipements publics, commerces...) et encourageons le développement des énergies renouvelables (photovoltaïque, chauffage renouvelable, réseaux de chaleur alimentés au bois ou aux énergies de récupération...).

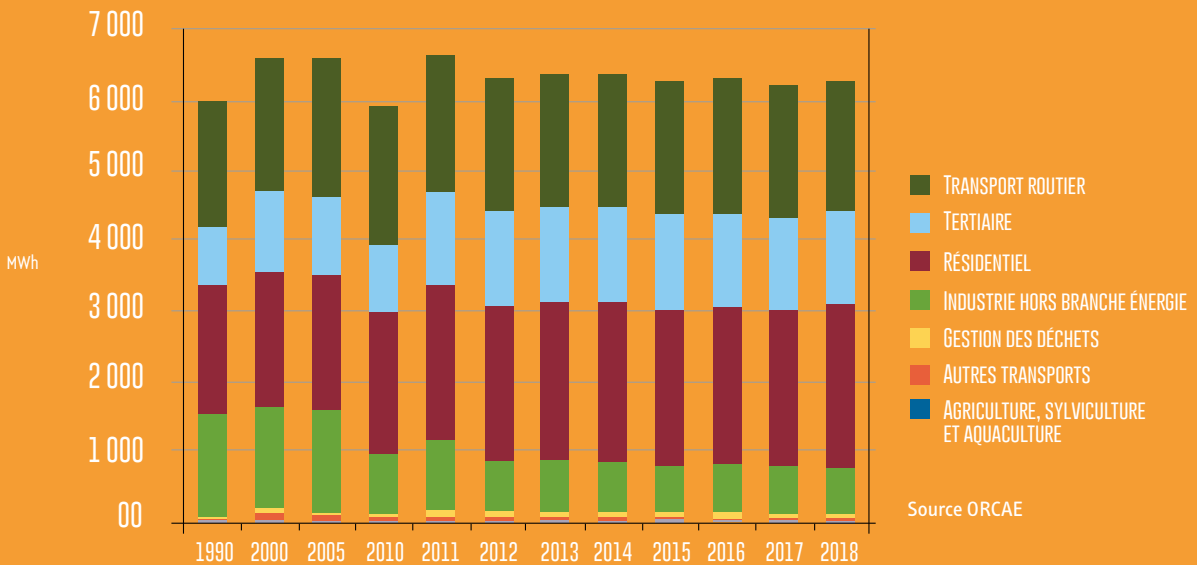
DÉCLINAISON AU CONTEXTE LOCAL ET OBJECTIFS

La Ville de Clermont-Ferrand affirme sa volonté de mettre en œuvre la transition énergétique, de réduire les consommations énergétiques avec la rénovation de bâtiments et des changements de pratiques dans les mobilités, et de développer les énergies renouvelables.

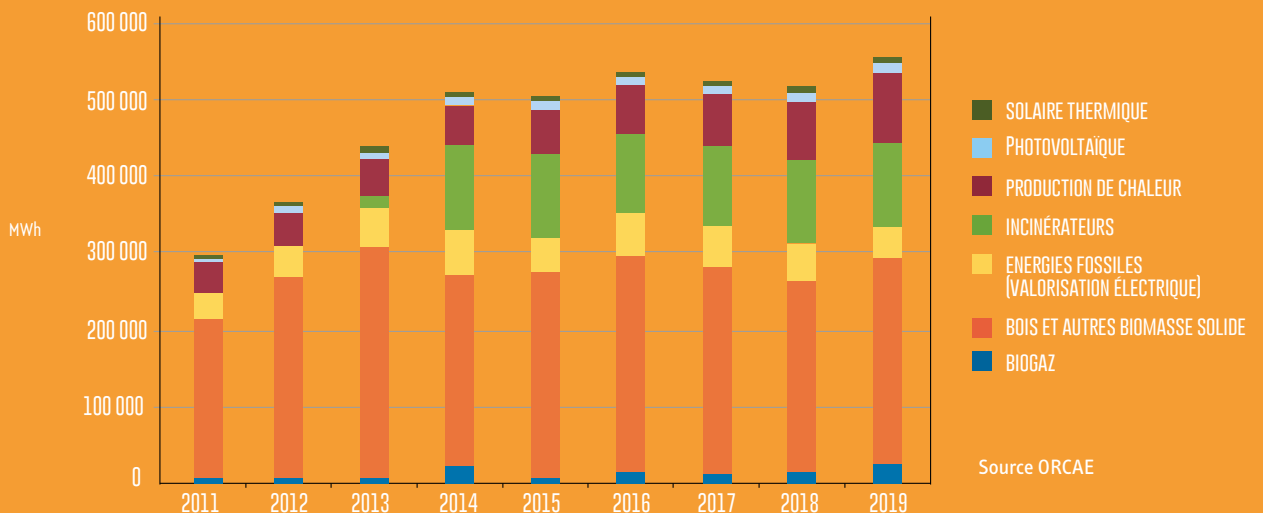
Le Schéma de transition énergétique et écologique fixe notamment comme objectifs entre 2015 et 2050 :

- › de réduire de 39 % les consommations énergétiques,
- › de multiplier la production des énergies renouvelables par plus de 3,
- › de réduire de 74 % les émissions de gaz à effet de serre.

CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE PAR SECTEUR SUR LA MÉTROPOLE



PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE SUR LA MÉTROPOLE



UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DE L'IMPACT CARBONE DE LA COLLECTIVITÉ



La loi dite « Grenelle II » du 12 juillet 2010 impose à toutes les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants et les établissements publics employant plus de 250 salariés, de réaliser, tous les trois ans, un bilan de leurs émissions de gaz à effet de serre (BEGES).

Cela permet aux institutions de prendre conscience de leur impact carbone et de leurs leviers pour le réduire.

En 2020, la Ville de Clermont-Ferrand, son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et Clermont Auvergne Métropole ont ainsi évalué, pour la troisième fois, leurs émissions de gaz à effet de serre (sur des données 2018).

Ce bilan « Patrimoine et compétences » estime les émissions de gaz à effet de serre (en tCO_{2e}) liées au fonctionnement de la collectivité et aux services qu'elle procure à la population, qui sont ensuite comparées avec celles du bilan précédent. Les postes à enjeux sont identifiés, et les objectifs de réduction de ces émissions de gaz à effet de serre sont actualisés.

Le BEGES est un exercice qui se déroule sur plusieurs mois, pour collecter les données nécessaires aux estimations et travailler sur une « stratégie carbone », qui se traduit par un « plan de transition », c'est-à-dire une liste d'actions engagées ou prévues pour lesquelles on

estime les baisses d'émissions de GES associées.

Une grande partie de ces actions relèvent de l'exemplarité de la collectivité, et sont donc présentées dans le chapitre dédié.

Conformément à la méthodologie nationale, le BEGES comptabilise les émissions liées :

- › aux consommations énergétiques du patrimoine mobilier (parc de véhicules, parc informatique) et immobilier (bâtiments),
- › à l'amortissement « carbone » de ces patrimoines (émissions induites par la fabrication des matériaux mobilisés, ramenées à une année en tenant compte d'une durée de vie estimée),
- › aux fuites de gaz frigorigènes,
- › aux déplacements domicile-travail et professionnels des agents et des élus,
- › aux achats de biens et de services, dénommés « intrants » (ce que la collectivité utilise pour son fonctionnement et qui a généré des gaz à effet de serre pour être produit),
- › au transport de marchandises.

LE BEGES DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

La Ville de Clermont-Ferrand a réalisé son premier BEGES (Bilan d'émissions de gaz à effet de serre) sur les données 2009, puis sur les données 2015. Son bilan est plus précis que la demande réglementaire puisqu'elle analyse également ses émissions de gaz à effet de serre par politique publique, avec trois focus spécifiques sur le numérique, l'alimentation et la climatisation.

Pour l'année 2018, les émissions de GES ont été estimées à 17 832 tCO_{2e}. Suite aux fortes évolutions institutionnelles entre 2015 et 2018, il est très difficile de comparer ces chiffres avec les données du bilan précédent.

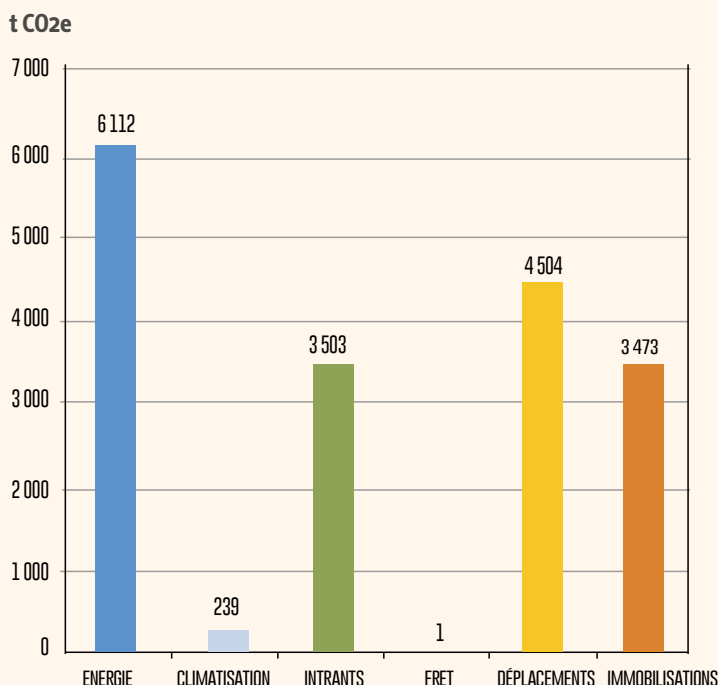
Les consommations d'énergie représentent 34,3 % des émissions globales de la ville. Viennent ensuite les déplacements, responsables de 25,3 % des ces émissions, les « intrants » qui génèrent 19,6 % des émissions, et les immobilisations 19,5 %.

L'analyse par compétences montre que l'éducation et la petite enfance représentent 45,6 % des émissions de la Ville, ce qui traduit les surfaces importantes et les personnels nombreux dédiés à la mise en œuvre de cette politique publique.

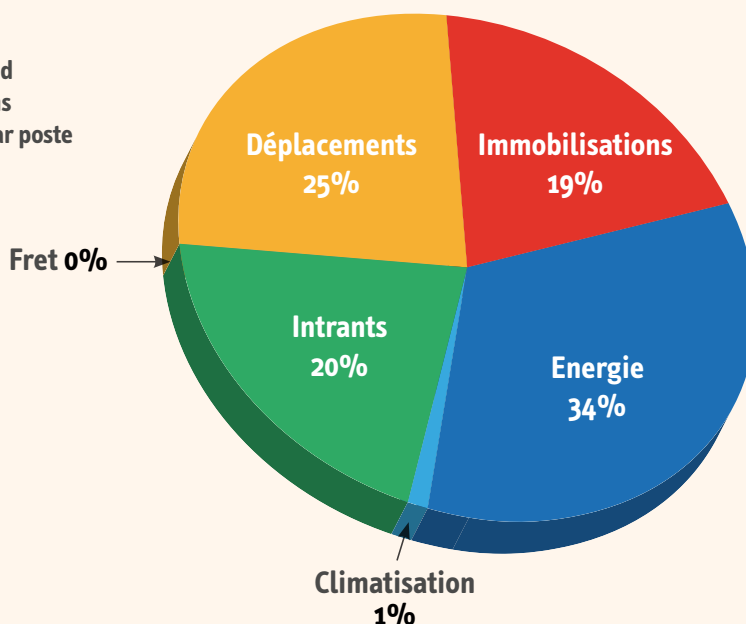
La compétence « sports et loisirs » représente 17,4 % des émissions et les « services aux citoyens » (État civil, cimetières, églises, Maison du peuple, Police municipale, assemblées, etc.) 15,9 %, l'« administration générale » 12,4 %. Enfin, « culture et tourisme » génèrent 8,7 % des émissions.

Le bilan s'accompagne d'un « plan de transition » identifiant les actions engagées par la Ville de Clermont-Ferrand depuis 2018, ou envisagées dans ce nouveau mandat, qui devraient générer des baisses d'émissions de GES.

Ville de Clermont-Ferrand
Émissions de gaz à effet de serre
par poste d'émissions
et par compétence



Ville de Clermont-Ferrand
Répartition des émissions
de gaz à effet de serre par poste



Ces baisses pourraient atteindre 2 568 tCO2e en 2024 (-14,4 %) et 5 593 tCO2e en 2030 (-31,4 %). Trois postes portent la majeure partie de ces objectifs de réduction des émissions de GES :

› L'énergie consommée dans le patrimoine : la mise en œuvre du décret tertiaire permettra une réduction de 40 % des consommations énergétiques en 2030. La suppression des chaudières au fioul, remplacées par des solutions utilisant des énergies renouvelables (bois énergie, pompes à chaleur), ainsi que le raccordement de bâtiments municipaux aux réseaux de chaleur urbains, représentent une part notable des gains potentiels.

- › Les déplacements : l'élaboration d'un Plan de Mobilité Employeur permettra de faire évoluer les pratiques des déplacements, à travers notamment le report modal vers les modes doux et vers les transports en commun (Tram, bus, train) pour les déplacements domicile-travail, une réduction des distances parcourues pour les déplacements professionnels, et le développement du télétravail.
- › Les denrées alimentaires et achats, grâce à des actions complémentaires de lutte contre le gaspillage alimentaire, le développement des repas végétariens (progressivement depuis 2018) et l'intégration de clauses environnementales dans les achats publics.

LE BEGES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE CLERMONT-FERRAND

Le CCAS a réalisé son premier Bilan d'émissions de gaz à effet de serre (BEGES) sur les données 2015. Son bilan est plus précis que la demande réglementaire car le CCAS a fait le choix, au vu de ses activités, de faire un focus sur les données alimentaires.

Pour l'année 2018, les émissions de GES pour les sites du CCAS de Clermont-Ferrand ont été estimées à 4 801 tCO₂e. Selon le périmètre retenu en 2015 (catégories 1, 2 et denrées alimentaires) les émissions s'élèvent à 2 875 tCO₂e soit une augmentation de +1,5 % par rapport à 2015.

Premier secteur d'émissions : la restauration collective représente 44 % des émissions.

Deuxième secteur d'émissions : l'hébergement correspond à 28 % des émissions, liées principalement aux déplacements domicile-travail des agents, aux consommations d'énergie et immobilisations du patrimoine.

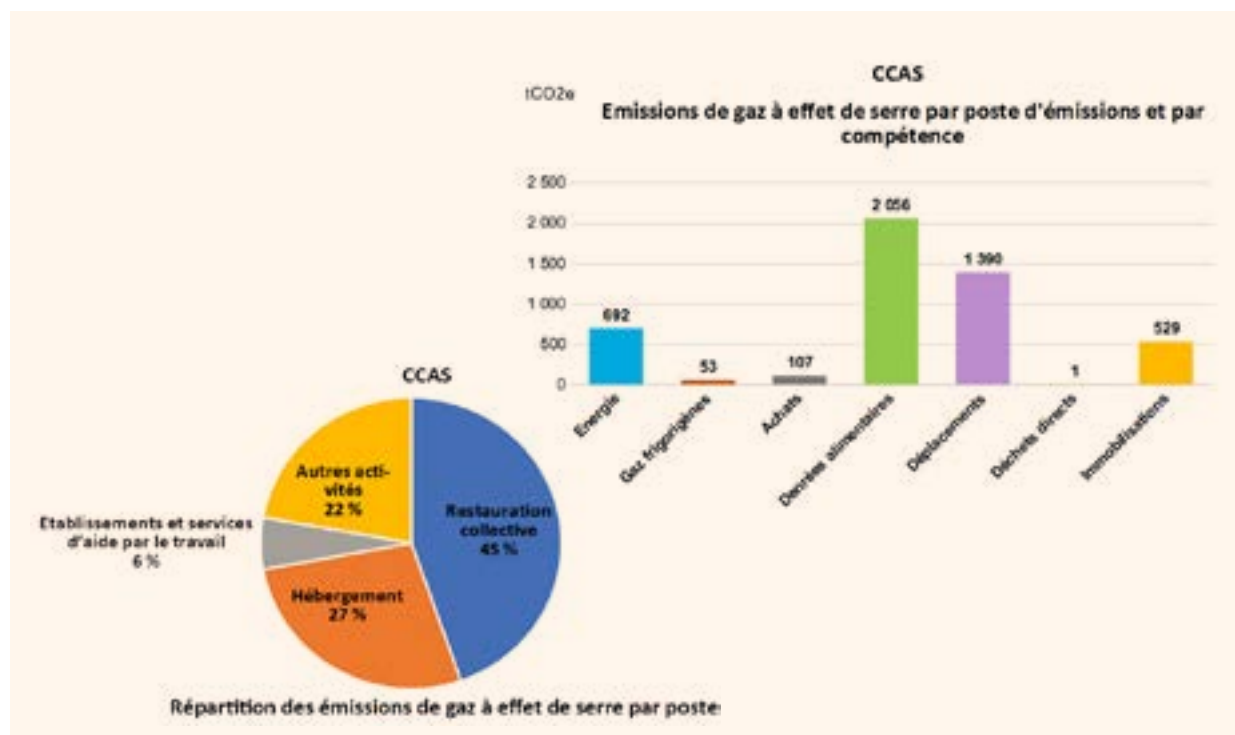
L'Établissement et service d'aide par le travail (ESAT) représente 6 % des émissions du CCAS et les autres activités (bureaux, services, clubs) représentent 22 % des émissions. Celles-ci proviennent essentiellement des déplacements domicile-travail et des consommations d'énergie du patrimoine.

L'augmentation est liée aux denrées alimentaires (+9 %) mais on constate une baisse de 13,7 % sur l'énergie et de 31 % sur les fuites des gaz frigorigènes. La hausse sur les denrées alimentaires s'explique notamment par :

- une légère augmentation des quantités alimentaires moyennes utilisées, qui passent de 612 tCO₂e en 2015 à 623 tCO₂e en 2018,
- une augmentation des émissions par repas, notamment liée à la part « beurre - œuf - fromage »

Le plan de transition, qui accompagne le BEGES du CCAS de Clermont-Ferrand, s'appuie sur les actions suivantes, engagées ou à engager :

- › Sur les denrées alimentaires : travail avec les EHPAD sur les menus et le gaspillage alimentaire avec éventuellement une harmonisation des pratiques sur l'ensemble des établissements, travail sur les restaurants municipaux pour diminuer la consommation de viande de bœuf et travail sur les nouveaux marchés pour privilégier les circuits courts.
- › Pour les déplacements :
 - Le CCAS, en collaboration avec la Ville de Clermont, travaille sur l'élaboration d'un Plan de Mobilité Employeur permettant de faire évoluer les pratiques des déplacements, à travers notamment le report modal vers les modes actifs et vers les transports en commun et le train pour les déplacements domicile-travail, une réduction des distances parcourues pour les déplacements professionnels, et le développement du télétravail.
 - En 2020, le CCAS continue de faire évoluer son parc de véhicules en flotte électrique et hybride favorisant les énergies propres. Ces derniers représentent 21 % du parc, soit 69 véhicules.
- › Sur les consommations d'énergie du patrimoine : la mise en œuvre du décret tertiaire permettrait une réduction de 40 % des consommations énergétiques en 2030. La suppression des chaudières fioul, remplacées par des solutions utilisant des énergies renouvelables (bois énergie, pompes à chaleur), ainsi que le raccordement de bâtiments municipaux aux réseaux de chaleur urbains, représentent une part notable des gains potentiels.

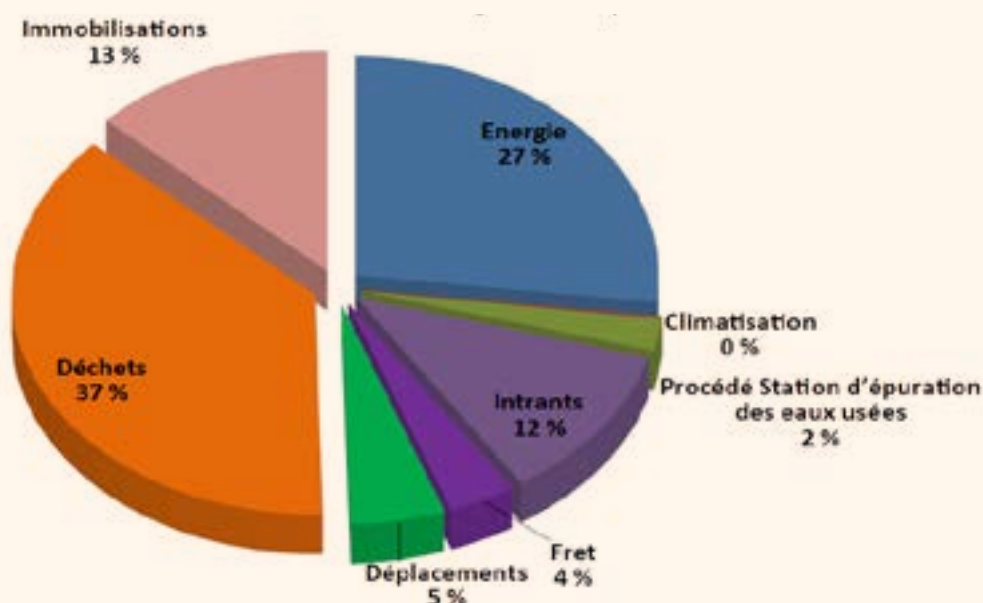


LE BEGES DE CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE

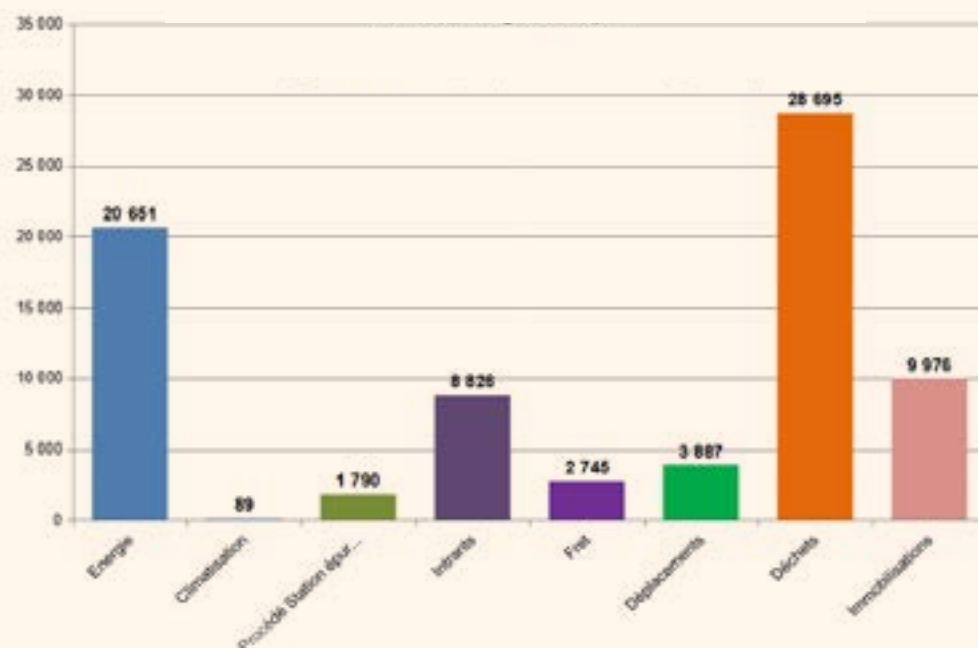
Pour l'année 2018, les émissions de gaz à effet de serre de Clermont Auvergne Métropole ont été estimées à 76 659 t CO₂e, avec trois postes principaux : le traitement des déchets qui représente 37,4 % des émissions globales de la Métropole, les consommations d'énergie pour 26,9 % et les immobilisations pour 13 % des émissions globales.

La méthanisation des boues de la station d'épuration, l'amélioration continue de la politique publique de prévention et de gestion des déchets ainsi qu'une meilleure efficacité énergétique grâce à la mise en œuvre du décret tertiaire constituent les principales pistes d'actions dans le plan de transition de la Métropole.

Répartition des émissions de gaz à effet de serre par poste
Clermont Auvergne Métropole



Émissions de gaz à effet de serre par poste d'émissions et par compétence
Clermont Auvergne Métropole





UNE VILLE CHAUFFÉE AUX ÉNERGIES RENEUVELABLES GRÂCE AUX RÉSEAUX DE CHALEUR URBAINS



La Ville de Clermont-Ferrand dispose depuis le début des années 2010, de deux réseaux de chaleur alimentés par des chaufferies au bois sur les quartiers de La Gauthière d'une part et de Croix-de-Neyrat – Champratel – Les Vergnes d'autre part.

Le concept d'un réseau de chaleur urbain est simple : une chaufferie centrale fournit de la chaleur, qui est distribuée à l'échelle d'un ou plusieurs quartiers dans un réseau fermé de canalisations souterraines, sous forme d'eau chaude.

Cette énergie est ensuite transférée au réseau interne de chaque bâtiment raccordé : des logements collectifs, des bureaux, des équipements publics, pour les chauffer et leur fournir de l'eau chaude. Et tout l'intérêt du chauffage urbain, c'est qu'il peut être alimenté par des énergies renouvelables comme ici à Clermont-Ferrand par du bois, mais aussi par de la géothermie ou des énergies de récupération (énergie perdue lors de procédés dont l'objectif premier n'est pas de produire de la chaleur, comme un datacenter ou un incinérateur). Elles remplacent alors des énergies fossiles comme le gaz, le fioul ou le charbon.

En cela, le réseau de chaleur urbain est un outil puissant de développement des énergies renouvelables et de transition énergétique. C'est pour cela qu'en 2019, la

décision a été prise d'étendre les deux réseaux existant sur la ville de Clermont-Ferrand pour alimenter de nouveaux quartiers comme République et de les connecter entre eux. Les travaux ont débuté en 2021.

Actuellement, les 17 km des deux réseaux de chaleur permettent d'alimenter 8 000 "équivalents-logements", dont, entre autres le musée d'art Roger-Quilliot, l'Hôtel de Région, le lycée Ambroise-Brugière, l'École d'architecture, le site Michelin de La Combaude, La Poste ou le stade Gabriel-Montpied. Demain, cette extension de 15 km supplémentaires permettra d'alimenter d'autres bâtiments publics comme le 13^e BSMAT de l'Armée de terre, des écoles, mais aussi des logements situés autour de Montferrand. Ce projet de 16 M€, soutenu par l'Ademe, devrait permettre, à l'horizon 2023, de livrer une chaleur supplémentaire, équivalente à la consommation annuelle de 4 000 logements.

Cette augmentation est possible sans installation de nouvelle chaufferie bois grâce à la mutualisation opérée entre les 2 réseaux, dans une logique gagnant-gagnant : le réseau Clervia, dont le taux d'énergie renouvelable était inférieur aux objectifs, sera remonté, tandis que le coût de la chaleur du réseau ECLA, historiquement plus élevé que celui du réseau Clervia, pourra être diminué à partir de 2022.



RÉNOVER + DEMAIN, **UN SOUTIEN AUX HABITANTS DANS LEUR** **PROJET DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE**

La rénovation énergétique des logements répond à des enjeux environnementaux et sociaux. En effet, cela permet de baisser les charges des propriétaires ou des locataires, mais également de diminuer les consommations énergétiques et donc les émissions de gaz à effet de serre du territoire. Le résidentiel constitue le premier poste de consommation énergétique du territoire clermontois.

En 2018, la Métropole a lancé le programme Rénover + Demain avec le soutien de l'Ademe et de la Région, ainsi que l'appui technique de l'Agence départementale pour l'information sur le logement (Adil 63) et l'Agence locale des énergies et du climat Aduhme. Celui-ci permet notamment aux Clermontois de bénéficier d'un accompagnement complet gratuit pour la rénovation de leur logement depuis l'évaluation énergétique du logement, jusqu'à la réalisation des travaux, avec des conseils concernant les financements et le soutien des réseaux d'artisans. Il complète le Programme d'intérêt général (PIG) d'amélioration de l'habitat qui s'adresse aux ménages les plus modestes.

En 2020, 153 dossiers ont été sélectionnés pour être accompagnés, 90 études énergétiques ont été réalisées, 80 passeports ont été délivrés pour 35 chantiers engagés dès 2020.



THÈME 2

NATURE EN VILLE

LA VISION STRATÉGIQUE

Le végétal en milieu urbain, outre ses bénéfices pour la biodiversité, offre des ombrages et des lieux frais pour les habitants en période de forte chaleur, diminue le risque d'inondation par une meilleure absorption de l'eau pluviale, et contribue au bien-être des habitants. Ces services gratuits rendus par la nature sont inestimables !

La Ville de Clermont-Ferrand est par ailleurs située au cœur d'un environnement naturel exceptionnel dont une partie labellisée au Patrimoine Unesco. Elle est particulièrement attentive à la préservation de la nature qui l'entoure, notamment le Massif des Côtes, poumon vert aux portes de la zone urbanisée très prisée des Clermontois. Avec l'appui de ses partenaires comme la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), le Conservatoire d'espaces naturels, le Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement ou encore l'Union Nationale de l'Apiculture Française, Clermont-Ferrand souhaite à la fois préserver ces espaces remarquables et favoriser la biodiversité en ville, dans ses parcs et jardins comme au pied des arbres ou des habitations.

DÉCLINAISON AU CONTEXTE LOCAL ET OBJECTIFS

Pour ce nouveau mandat, la place de la nature en ville est l'une des priorités forte de la Municipalité. Elle s'est ainsi fixé comme objectif d'offrir à chaque Clermontois un espace vert de qualité à moins de 10 minutes à pied de chez lui. Les cours d'écoles font aussi l'objet d'une attention particulière, avec le projet de les végétaliser dans le cadre de démarches participatives et favorisant l'épanouissement des enfants, des personnels administratifs et des enseignants, mais aussi le bien-être et le confort des habitants à l'échelle d'un quartier. Enfin, les habitants sont invités à contribuer directement au verdissement de la ville en occupant un bout de l'espace public pour y faire pousser des plantes.

Ces actions nouvelles viennent renforcer celles déjà engagées et qui se poursuivent pour une gestion responsable des sites naturels et des parcs et jardins.

CHIFFRES CLÉ DE L'ESPACE NATUREL SENSIBLE (ENS) DU SITE DES CÔTES

267 ha labellisés Espace Naturel Sensible sur le Massif des Côtes, dont 20 ha (7 %) appartenant à la Ville de Clermont-Ferrand

et **64 ha** (24 %) sous propriété publique en 2017.

2 359 parcelles dont 554 acquises par la Ville en 2019-2020 et 31 promesses de vente.

C.BIODIV, L'ATLAS MÉTROPOLITAIN DE LA BIODIVERSITÉ

S'il est un patrimoine à transmettre à nos enfants, c'est bien celui de la biodiversité !

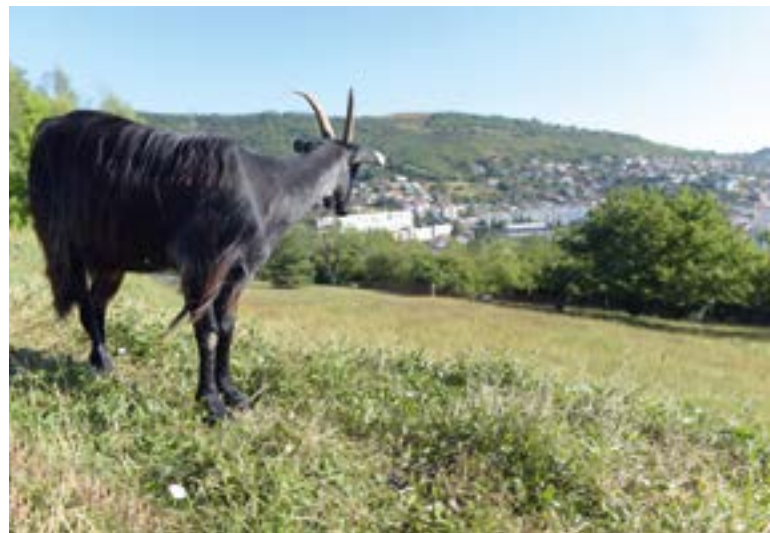
Le premier *Atlas de la biodiversité de la métropole clermontoise* a été officiellement lancé au Parc Montjuzet en septembre 2020. Cet outil participatif, lancé par la Ligue de protection des oiseaux (LPO) Auvergne-Rhône-Alpes, en partenariat avec la Métropole, l'Europe et la Région, permet de répertorier la faune et la flore de notre territoire dans un atlas en ligne et accessible à tous. C.biodiv, c'est le nom de ce projet inédit et participatif : tous les habitants du territoire sont invités à contribuer sur le site cbiodiv.org avec quatre enquêtes thématiques portant sur les hérissons, les hirondelles, les escargots



et les limaces. Plus de 400 000 observations ont déjà été réalisées fin 2020 mais le grand inventaire se poursuit jusqu'à fin 2021.

Nul besoin d'être expert, il suffit juste d'être curieux. Des guides à l'identification des espèces sont également disponibles en ligne pour accompagner les citoyens, tout comme un ensemble de conseils pour accueillir la biodiversité chez soi. Durant ces trois ans, la LPO et ses partenaires proposent différents rendez-vous, ateliers et sorties nature pour sensibiliser à la biodiversité de la métropole.

Pour participer : cbiodiv.org



ESPACE NATUREL SENSIBLE (ENS) DES CÔTES DE CLERMONT

Le site labellisé Espace naturel sensible (ENS) en 2015, est composé de trois entités : le puy de Var, le puy de Chanturgue et le plateau des Côtes. En 60 ans, le site montre une nette progression vers l'embroussaillage dû à l'abandon des pratiques culturales et des parcours de pâturage. Les espaces autrefois cultivés (vignes et vergers) sont pour la plupart aujourd'hui en friche.

Cette zone, riche en biodiversité, est un véritable « poumon vert » aux portes de la ville :

- › Surface : 267 ha labellisés ENS, soit 36 % de l'ensemble du massif,



- › Petit patrimoine issu des activités humaines passées sur le site (environ 80 cabanes ou « tonnes », des murets, des puits...),



- › 6 ha de jardins potagers, 18 ha agricoles en déprise (seulement 8 ha cultivés),
- › 50 % d'embroussaillage, une frange urbaine qui a disparu,
- › Activités multiples : randonnée, vélo, course à pied, cheval, chasse..., mais aussi des véhicules motorisés non autorisés et des dépôts sauvages,
- › Site Natura 2000 (22 ha) et zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I,
- › 71 ha d'habitats remarquables (26 % du site ENS),
- › 7 habitats différents dont pelouses sèches, chênaies, ourlet forestier



- › Flore : 355 espèces dont 22 espèces floristiques à enjeu et 5 dans la liste rouge des espèces protégées,
 - › Faune : 10 espèces remarquables.
- Il se caractérise par :

- › Une mosaïque d'habitats riche et diverse mais les habitats remarquables (pelouses sèches et chênaies thermophiles) n'occupent que 26 % du site et les pelouses sèches se ferment progressivement.
- › Un foncier morcelé

Ce site ayant un parcellaire très morcelé et la Ville n'étant propriétaire que de 20 ha et de façon éparpillée, la mise en place d'actions d'aménagements et de gestion est complexe.

Les deux enjeux principaux sont d'une part l'avenir des friches avec le maintien des pelouses (pâturage, débroussaillage, diminution des espèces invasives) et l'évolution naturelle vers des forêts (maîtrise foncière, libre évolution) ; et d'autre part la gestion d'un site périurbain avec la valorisation du paysage et des patrimoines naturels et bâtis (murets, cabanes).



Après un diagnostic en 2017 et le début de la mise en place du plan de gestion quinquennal en 2018, un premier bilan a pu être dressé pour les années 2019-2020.

Les objectifs de ce premier plan de gestion sont de plusieurs ordres.

Il s'agit d'abord d'assurer la maîtrise foncière de cet espace exceptionnel. Pour cela, la collectivité a mené plusieurs actions visant à acquérir des terrains :

- › Animation foncière sur les secteurs prioritaires à enjeu écologique de préservation avec 31 promesses de vente soit 8,86 ha.
- › Suivi du droit de préemption avec l'acquisition de 5 parcelles.
- › Acquisitions à l'amiable de 10 parcelles.
- › Intégration des parcelles propriétés de l'Établissement public foncier, EPF SMAF, dans le patrimoine de la Ville soit 539 parcelles sur 42 ha environ.
- › Le soutien à un projet pastoral avec la mise à disposition et la réalisation d'un parc de pâturage de 1,5 ha en cours de réalisation sur le puy de Var.
- › La relance des projets viticoles avec la signature de 2 baux environnementaux sur 3 ha (hors zone ENS) a par ailleurs favorisé le maintien des pelouses ouvertes et d'une mosaïque de milieux.



Un travail sur l'accueil a également été réalisé avec plusieurs actions :

- › Fermetures de certains chemins par des barrières pour limiter les dépôts : chemin de la Fontcimagne en 2019 et de la Concordance début 2021.
- › Suivi des dégradations, des dépôts sauvages et des véhicules brûlés.
- › Suivi d'occupations illégales et des animaux errants.
- › En 2020, restauration de chemins avec des poses de cordelette et de marches sur un chemin d'accès de Chanturgue et installation de chicanes sur le puy de Var.
- › Installation d'un éco-compteur en novembre 2020 sur le puy de Var, 2 autres ont été installés début 2021.

Il faut noter que les chantiers de nettoyage en 2019, ceux du printemps 2020 ont dû être reportés suite à la crise sanitaire.

Le site a été également valorisé avec :

- › Trois sorties-découverte : « La nature aux portes de la ville », en 2019 et 2020.
- › Animation par le Centre permanent d'éducation à l'environnement (CPIE) Clermont-Dômes sur le belvédère de la Garlande en 2019.
- › Animation avec l'association Noé sur « Le Jour de la nuit » en 2019.
- › Animations : « Les jeudis de l'Association de sauvegarde des Côtes de Clermont » (ASCOT), balade lecture de paysage.

› THÈME 2

- › Création d'une plaquette de sensibilisation
- Enfin, le site a été suivi grâce à plusieurs mesures :
- › Une étude de la capacité d'accueil du site au regard de ses sensibilités en 2020 : mise en évidence de zones clés sensibles au piétinement.
 - › Une limite du risque incendie : travail en cours avec le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) sur l'état des lieux des chemins d'accès aux engins, le type de végétation, l'accès à l'eau afin de mettre en place des actions.

- › Un suivi des activités de la société de chasse des Côtes et du Réseau de transport d'électricité (RTE).
- › Le maintien d'une gouvernance du site par la mise en place d'un comité de suivi.



LE RETOUR DE LA VIGNE SUR LES CÔTES



Suite à un appel à manifestation d'intérêt, deux viticulteurs clermontois ont obtenu la mise à disposition de terres par la Ville, à proximité de l'ENS des Côtes de Clermont. Des vignes permettant de produire du vin bio AB (à Chanturgue) et du vin naturel (au puy de Var) remplaceront donc ces terres en friches depuis plus de 20 ans. Afin de préparer les terres, les parcelles ont étéensemencées en bio et sont pâturées par des brebis.

SQUARES, PARCS ET JARDINS : LA NATURE AU CŒUR DE LA VILLE



Tous les Clermontois connaissent le Parc Montjuzet ou le Jardin Lecoq mais de nombreux parcs et jardins quadrillent toute la ville. Essentiels à la qualité de vie, à la biodiversité, à la qualité de l'air et à la lutte contre les îlots de chaleur, ils sont également des lieux de rencontre et de convivialité.

- › Des aménagements concertés
 - **Le square Gabriel-Pasturel**
- Cet espace vert de proximité, rue de Braga, dans le quartier Estaing, a été imaginé par une habitante et choisi par les Clermontois dans le cadre du premier Budget participatif. Ses pelouses, arbres, jeux pour enfants, bacs de culture partagés, tables de pique-nique et bains de soleil en font un lieu idéal pour la détente et les moments de partage.

- **Le square Henri-Pourrat à Saint-Jacques**
- Ouvert au public en juin 2020, il a été aménagé suite à une concertation menée auprès des habitants et des commerçants du quartier afin de connaître leurs besoins et leurs attentes quant à l'avenir du lieu. Aujourd'hui, cet espace végétalisé dispose de jeux pour enfants, d'agrès sportifs, d'un jardin partagé, de bancs et de tables de pique-nique. Il pourra également accueillir des animations qui renforceront le dynamisme du quartier.





• Le square Kellermann

Esplanade située rue Abbé-de-l'Épée, elle offre un écrin de verdure aux abords de deux équipements emblématiques : La Comédie de Clermont/Scène nationale et le Stade nautique Pierre-de-Coubertin. Rivière de galets, brumisateurs, jeux de lumière et assises complètent cet aménagement moderne et attrayant qui s'inscrit dans une vaste mutation de ce quartier stratégique.

Il fait la part belle à la végétation et aux mobilités douces : la rue Léo-Lagrange devient zone piétonne, la rue Abbé-de-l'Épée une zone 30 apaisée.

La végétalisation de la ville va se poursuivre dans les années à venir, avec comme objectif d'offrir à chaque Clermontois un espace vert à dix minutes de chez lui. Quatre grands parcs urbains verront également le jour aux Salins, à Saint-Jean, Fontgivière et Saint-Jacques.

CHIFFRES CLÉS

Clermont c'est :

Plus de **100** squares, parcs et jardins

175 hectares d'espaces verts

32 000 arbres

DES LABELS POUR UNE VILLE AU NATUREL



La Ville a renouvelé pour 5 ans, jusqu'en 2026, l'inscription des parcs Montjuzet et du Creux-de-l'Enfer au programme « Refuges LPO ». La création de ces refuges et l'expertise de la Ligue de protection des oiseaux (LPO) ont permis la mise en place de méthodes de gestion des espaces verts et d'aménagements propices à la préservation de la biodiversité.

Depuis 2010, la Ville et l'Union nationale de l'apiculture française (UNAF) sont liées par une convention pour l'installation, le suivi et l'exploitation de ruchers dans des sites municipaux. En s'engageant dans ce partenariat et dans l'opération « Abeille, sentinelle de l'environnement » lancée par l'UNAF, la Ville veut sensibiliser les Clermontois au rôle essentiel des abeilles dans le maintien de la biodiversité mais aussi évaluer l'état de notre environnement quotidien.

La Ville possède 10 ruches : 4 au Parc Montjuzet, 4 au parc du Creux-de-l'Enfer et 2 sur le site de Theix.



L'UNAF a récompensé la Ville de Clermont-Ferrand en lui décernant pour la troisième fois le label APICité® assorti de 2 abeilles « Démarche remarquable » correspondant au niveau d'implication actuel de la Ville dans la protection de l'abeille (1re labellisation en 2016, renouvellement en 2018 et 2020).

En plus d'être une récompense officielle, ce label est une réelle incitation à la mise en place de pratiques favorables aux abeilles domestiques et aux pollinisateurs sauvages. Les critères d'évaluation sont répartis selon les thématiques suivantes : développement durable, gestion des espaces verts, biodiversité, apiculture et sensibilisation.

ICI ON SÈME

Un peu, beaucoup, passionnément !



PERMIS DE VÉGÉTALISER « ICI, ON SÈME »



Clermont Auvergne Métropole s'est inscrite dans le dispositif « Ici on sème » qui vise à encourager la végétalisation du domaine public en s'appuyant sur une démarche participative, afin de :

- › Favoriser la nature et la biodiversité en ville en facilitant la création de corridors écologiques et en renforçant la trame verte.
- › Participer à l'embellissement et à l'amélioration du cadre de vie, changer le regard sur les parties les plus urbanisées.
- › Réduire le taux d'imperméabilisation des sols et ainsi contribuer à une meilleure gestion des eaux pluviales et à la lutte contre le phénomène d'îlot de chaleur urbain.
- › Créer du lien social, favoriser les échanges avec les autres, notamment ses voisins tout en offrant pour tous des cheminements agréables.
- › Offrir une alternative de gestion vis-à-vis de la végétation spontanée nécessitant du désherbage.

Pour répondre à cette demande émergente, Clermont Auvergne Métropole propose à ses communes membres la mise en place d'un permis de végétaliser, se traduisant par un aménagement végétalisé d'un « morceau » de l'espace public et une autorisation d'occupation du domaine public. Ces nouveaux aménagements doivent toutefois être conformes à la politique environnementale de la Métropole ainsi qu'au respect de la destination et des usages de l'espace public. L'attribution de ce permis de végétaliser passe par la signature et le respect d'un règlement, qui synthétise les engagements réciproques des communes, de la Métropole et des citoyens-jardiniers.

La Ville de Clermont-Ferrand partage ces objectifs et s'inscrit dans ce dispositif. Pour se faire, elle délivre une autorisation d'occupation temporaire de son domaine public appelée « permis de végétaliser », à toute personne qui s'engage à assurer la réalisation et l'entretien sur l'espace public d'un dispositif de végétalisation : arbres, arbustes, murs végétalisés, jardinières mobiles ou de pleine terre, tuteurs, clôtures, signalétiques, plantations en pleine terre en pied d'arbre ou non, mobiliers urbains végétalisés, tels que les fosses de pleine terre.

L'autorisation d'occupation du domaine public, traduisant le permis de végétaliser est délivrée par le Maire ou ses représentants, à l'issue d'une étude de faisabilité technique de la demande.

Le permis de végétaliser est conclu pour une durée de 3 ans et renouvelable par tacite reconduction.

Les éventuelles ouvertures de fouilles ou modifications des trottoirs nécessaires à la réalisation du dispositif de végétalisation sont réalisées par les services métropolitains. Lors de la première plantation, la Métropole offre la terre végétale et les végétaux à choisir parmi une liste proposée. La place du Mazet et ses pieds d'arbre fleuris sont un bel exemple de réalisation de cette opération.

Contact : icionseme@clermontmetropole.eu

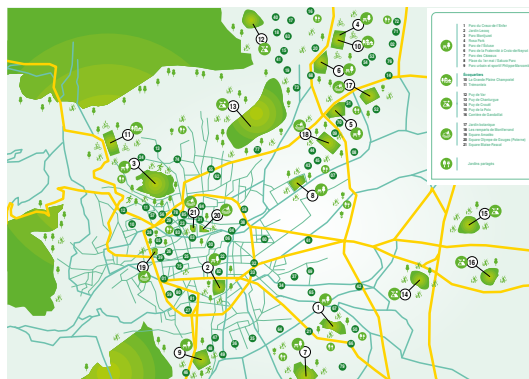
Bilan 2020-2021

2020 : 27 demandes pour 16 aménagements réalisés en mai 2021, aucune réalisation en 2020 à cause de la crise sanitaire.

Premier semestre 2021 : 40 demandes à traiter pour la fin d'année.

UNE CARTE DES ESPACES FRAIS

Pour aider les habitants à faire face à la chaleur en période de canicule, la Ville de Clermont-Ferrand a publié à l'été 2020 sur son site Internet une carte des lieux verts dans lesquels il est possible de trouver de la fraîcheur. Parallèlement, l'Agence d'urbanisme Clermont Métropole travaille pour cartographier les zones chaudes et fraîches de la ville et identifier les secteurs les plus vulnérables aux fortes chaleurs. En effet, avec le changement climatique, les épisodes de canicule seront plus longs et plus fréquents, générant des effets de surchauffe urbaine nécessitant d'adapter la ville.



FOCUS COVID 19

Les effets du confinement sur la biodiversité en milieu urbain

Suite à la Covid, les Français étant confinés chez eux entre le 16 mars et le 11 mai 2020, la nature s'est retrouvée à l'abandon pendant deux mois. Les agents de la Direction de l'Espace public et de la proximité ont observé les effets de cette pause forcée sur la nature urbaine :

› Les trottoirs

- L'entretien des trottoirs n'est pas une sinécure dans l'entretien d'une ville, la faute aux adventices et autres herbes folles. Bien évidemment, les adventices et autres pissenlits s'en sont donnés à cœur joie pendant le confinement. Mais depuis combien de temps, n'y avait-il pas eu de coquelicots en ville ? L'occasion est venue pour apprendre à apprécier la végétation qui pousse en ville. Les trottoirs sablés offrent une palette végétale très appréciable si on lui laisse le temps de se développer. De plus, les sablés s'enherbent d'eux-mêmes, en les tondant simplement et en laissant la flore se développer le long des murs, ce qui n'a que des avantages : entretien simple et rapide, fleurissement naturel, gratuit.

› Les parcs et jardins

- Depuis 2012, les services de la Ville de Clermont-Ferrand sont engagés dans une démarche de gestion

différenciée. Dans certains endroits, des zones entières ont été laissées libres, en n'étant fauchées qu'une fois par an, voire tous les 2 ans. Ceci ayant pour but de laisser la flore se régénérer et offrir un habitat à la faune locale, quelle que soit sa taille. Le confinement a permis à la flore de s'exprimer mais certains endroits sont des parcs très fréquentés et l'herbe est montée très haut.

La gestion différenciée peut se pratiquer à plus petite échelle, en laissant des îlots de nature. Certaines zones pourraient ne pas être tondues afin de laisser vivre la flore avec des zones suffisamment grandes pour être remarquables et se développer, et avec d'autres suffisamment petites pour laisser aux usagers la place nécessaire aux nombreuses activités d'extérieur. Bien sûr, il sera possible de donner un petit coup de pouce, en semant par exemple de la jachère fleurie, en installant des hôtels à insectes et des nichoirs déjà en place à de nombreux endroits.

Il existe de nombreux avantages avec un entretien réduit pour un respect de la nature et du public, car réunir ces deux atouts est un avantage majeur pour la qualité des espaces verts d'une ville.



THÈME 3

MOBILITÉ ET QUALITÉ DE L'AIR

LA VISION STRATÉGIQUE

La qualité de l'air est un enjeu sanitaire en France, et notamment dans les grandes villes comme Clermont-Ferrand. Ce sujet est étroitement lié à la place de la voiture, responsable des 2/3 des émissions d'oxydes d'azote polluant pour lequel la France a été condamnée par l'Union Européenne pour non respect des seuils réglementaires.

Par ailleurs, la sédentarité, croissante dans notre société, est un facteur de risque vis-à-vis de certaines pathologies.

En favorisant les modes de déplacement dits « actifs », on agit ainsi doublement sur la santé des habitants : d'une part on améliore la qualité de l'air qu'ils respirent, d'autre part l'activité physique améliore la santé. Il s'agit bien sûr d'adapter les modes de transport à la distance, mais de nombreux déplacements sont inférieurs à 5 voire 2 km et peuvent se faire à pied ou à vélo.

Pour les trajets plus longs, les transports en commun et le covoiturage sont des alternatives à favoriser. Il faut aussi pouvoir mixer ces modes de transport sur un même trajet et dans les habitudes.

Clermont-Ferrand veut donner l'opportunité à ses habitants de circuler différemment pour construire une ville plus saine et plus accueillante.

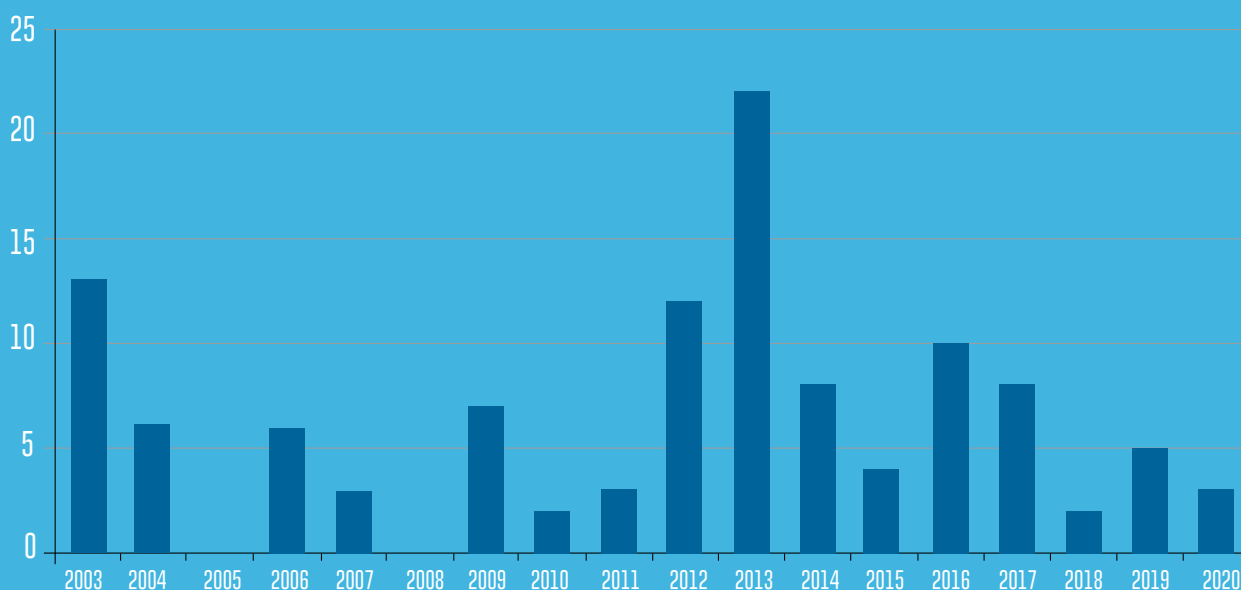
DÉCLINAISON AU CONTEXTE LOCAL ET OBJECTIFS

Suite à l'adoption du Plan de Déplacements Urbains (PDU), le territoire prévoit de transformer les pratiques de mobilité à travers 5 axes stratégiques : mobilité pour tous, mobilité durable, mobilité éducative, mobilité au service du développement territorial et mobilité fluide.

Plusieurs leviers d'actions ont été identifiés, qui doivent permettre entre 2012 et 2030 de faire évoluer les parts modales des déplacements domicile travail au bénéfice des modes actifs et collectifs, aussi bien sur le territoire métropolitain que sur le territoire de la ville de Clermont-Ferrand :

- diminution de la place de la voiture individuelle à 37 % (contre 46 % actuellement sur le territoire de la ville de Clermont-Ferrand),
- maintien de la marche à 40 %,
- augmentation des transports en commun de 12 % à 18 %,
- augmentation de la part du vélo de 2 % à 5 %.

NOMBRE DE JOURS DE DÉPASSEMENT DU NIVEAU PRÉFECTORAL DE DÉCLENCHEMENT DES PROCÉDURES D'INFORMATION ET DE RECOMMANDATIONS DANS L'AGGLOMÉRATION



Source Atmo Auvergne-Rhône-Alpes

EVOLUTION DE L'INDICE ATMO : NOUVELLE PEAU POUR LES GIRAFES

Inchangé depuis presque 30 ans, l'indice ATMO, qui indique la qualité de l'air, a évolué au 1^{er} janvier 2021 pour coller davantage aux enjeux de santé publique. Les seuils de concentration en oxyde d'azote, dioxyde d'azote et dioxyde de soufre ont été harmonisés avec les standards européens. Le nouvel indice prend aussi en compte des particules plus fines, les PM 2,5. Ce qui implique, de fait, que l'analyse des données sera plus sévère qu'avant pour une même qualité de l'air. Cette évolution amènera aussi un changement d'échelle puisqu'à présent, la qualité de notre air se mesurera à l'aide d'un barème allant de 1 à 6 et non plus de 1 à 10, avec six qualificatifs allant de « bon » à « extrêmement mauvais », matérialisés par six couleurs



et six smileys différents. À Clermont-Ferrand, les quatre pollumètres urbains, ces fameuses girafes qui indiquent chaque jour la qualité de l'air sur la base de l'indice ATMO, ont donc changé d'identité visuelle. Désormais, la qualité de l'air est également calculée pour chaque commune du territoire et non plus uniquement sur le périmètre de l'agglomération.

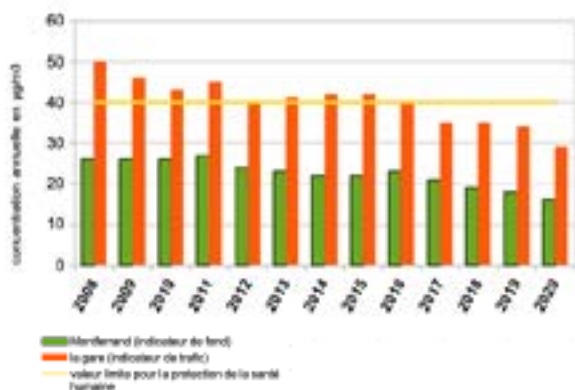
(Source ATMO Auvergne-Rhône-Alpes)



UNE QUALITÉ DE L'AIR QUI S'AMÉLIORE



Concentration de dioxyde d'azote



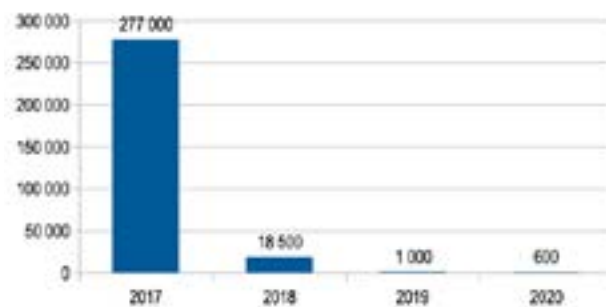
› Dioxyde d'azote

Le Puy-de-Dôme n'est plus visé en 2020 par des dépassements de la valeur limite annuelle relative au dioxyde d'azote, valeur sanitaire fixée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). C'est la 4^e année consécutive où les concentrations mesurées respectent les seuils réglementaires.

› Particules

Pour ce polluant, il faut rappeler que le seuil réglementaire que la concentration annuelle ne doit pas dépasser est plus élevé que la valeur préconisée par l'OMS. Il est cependant envisagé que le seuil réglementaire s'aligne sur la valeur préconisée par l'OMS à terme, renforçant le niveau d'exigence. Ainsi, les concentrations mesurées respectent le seuil réglementaire, mais une part de la population est néanmoins exposée à des niveaux dépassant les préconisations de l'OMS. L'exposition des habitants à des valeurs supérieures au seuil sanitaire défini par l'OMS pour les particules fines PM2,5 a été divisée par 2 par rapport à 2019, chiffre le plus bas de ces dernières années, très loin de la situation de 2017.

Nombre d'habitants exposés à un dépassement de la valeur limite Guide OMS pour les particules fines PM2,5 (10µg/m³ moyenne annuelle)



Source Atmo Auvergne-Rhône-Alpes

› La qualité de l'air près de chez vous : la captothèque

La captothèque est un service de mesure citoyenne de qualité de l'air de l'observatoire Atmo Auvergne-Rhône-Alpes. Il permet à chacun d'explorer la qualité de l'air en empruntant gratuitement, sans condition de ressources, un micro-capteur de mesure, de l'utiliser librement et d'échanger ses découvertes avec la communauté d'utilisateurs. En proposant ce service, l'idée est de mettre les citoyens concernés au centre de l'observation de la qualité de l'air pour mieux comprendre, libérer et améliorer les connaissances sur le sujet. Deux types de capteurs sont proposés :

- Le Mobi v1 est un micro-capteur mobile qui permet de connaître les concentrations en particules fines en temps réel. Petit et pratique, il peut être emporté partout pour mesurer la pollution de l'air que vous respirez.
- Le Fixi v1 est un micro-capteur stationnaire qui permet de mesurer les concentrations en particules fines sur de longues durées. Il peut être placé n'importe où pour identifier les variations journalières ou saisonnières.

<https://captotheque.fr/fr>

INSPIRE : UN NOUVEAU SOUFFLE POUR NOS MOBILITÉS



transition
énergétique
et écologique



un nouveau souffle pour nos mobilités

Le projet InspiRe est une refonte de l'ensemble du réseau de transports de la métropole, construite autour des futures lignes de Bus à haut niveau de service (BHNS), les lignes B et C et de la ligne A du tramway. Il accorde une place centrale aux modes de déplacements actifs, notamment aux cyclistes et aux piétons, et aussi à la nature en ville.

Les grandes transformations ne se limitent pas aux lignes B et C. InspiRe est un projet de territoire global qui va amener la collectivité et les usagers - à travers la concertation - à repenser complètement l'offre de mobilité pour une meilleure équité territoriale. C'est donc bien l'ensemble du réseau de bus qui va profiter de cette restructuration pour arriver à 2 millions de kilomètres supplémentaires parcourus (dont 1 million pour les seules lignes B et C) et desservir ainsi davantage de lieux stratégiques.

Le service doit être accessible à tout le territoire, avec un objectif de performance qui serait de pouvoir relier le centre-ville de Clermont-Ferrand, en 30 minutes, depuis n'importe quel centre-bourg de la métropole. Une offre plus performante avec des véhicules qui passent plus régulièrement, qui vont plus vite, et qui proposent de meilleures conditions aux usagers.

> Des espaces publics réaménagés

InspiRe, c'est aussi le développement des mobilités actives, avec une place importante et même centrale pour les cyclistes et les piétons. Il s'agit de développer largement le réseau des voies cyclables, en lien avec le schéma cyclable de la Métropole, et de créer des pistes, partout où cela sera possible autour des lignes BHNS, soit une trentaine de kilomètres. En parallèle, plusieurs aménagements sont au programme pour repenser l'espace public et densifier la végétalisation. Le projet prévoit notamment l'implantation d'environ 1 500 arbres sur le tracé.

CHIFFRES CLÉS :

2 lignes de bus à haut niveau de service (BHNS) en site propre

1 bus toutes les 6 min en heure de pointe

64 nouvelles stations

70 000 habitants desservis

27 km à aménager

90 % d'aménagements dédiés aux cycles le long des lignes

+ 50 % de fréquentation attendue

PREMIÈRE ÉDITION DE LA JOURNÉE SANS VOITURE : « LIBRE COMME L'AIR »

Baptisée « Libre comme l'air », la première Journée sans voiture organisée par la Métropole s'est tenue le dimanche 20 septembre 2020. Cette initiative est issue des Rencontres citoyennes de la mobilité organisées en 2016.

Petits et grands ont pu parcourir la ville de Clermont-Ferrand à pied, à vélo, en skate, à rollers ou à trottinette dans des espaces publics libérés de tout trafic. L'objectif de cette journée était de sensibiliser à un meilleur partage de la voirie, d'expérimenter des modes de déplacement alternatifs à la voiture et de préserver la qualité de l'air. Cet événement s'inscrit dans la continuité des actions mises en place ces dernières années par la Métropole (ouverture de la Maison des mobilités, adoption du schéma cyclable, prise en charge de l'abonnement C.Vélo...).

Les structures sensibles aux thématiques de la mobilité durable et de la transition écologique ont proposé de nombreuses activités (vélo école, initiation au BMX, vélos battle, balades...).

Des musiciens, comédiens, ou danseurs ont également été mobilisés.

Le périmètre délimité a été interdit aux véhicules motorisés et les transports en commun ont été gratuits.



MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA CYCLABLE



Le Schéma directeur cyclable de la Métropole vise à améliorer les aménagements actuels du territoire à la faveur du vélo.

Son suivi et son évaluation permettent de mesurer les effets observables et/ou d'adapter la stratégie pour y parvenir.

› Genèse et mise en œuvre du Schéma directeur cyclable



› Réalisation des aménagements du réseau cyclable en 2020

> 24 KM D'AMÉNAGEMENTS CYCLABLES DONT :

- 13,5 km d'itinéraires tests,
- 3 km de pistes temporaires.
- 13,5 km d'itinéraires jalonnés qui mettent en valeur les cyclistes et desservent des lieux stratégiques,
- 12 opérations d'aménagement sur 21 reportées sur 2021,
- 2 800 arceaux de stationnement disponibles sur la ville de Clermont-Ferrand.

› Mise en œuvre d'actions complémentaires pour la promotion de l'usage du vélo en 2020

- Le Code de la rue : ce document, publié en 2019, vise à faire

de la sensibilisation de manière pédagogique pour une meilleure cohabitation entre piétons, cyclistes et automobilistes. En 2019-2020, il a été largement diffusé notamment dans les écoles.



- La première journée sans voiture de la métropole clermontoise a permis de faire la promotion du vélo, avec notamment les animations prévues lors de la Fête du vélo mais reportées en raison de la crise sanitaire.

- Une carte du réseau cyclable de la métropole est désormais en ligne sur le site de la Métropole, affichant à la fois les aménagements réalisés et les aménagements prévus.

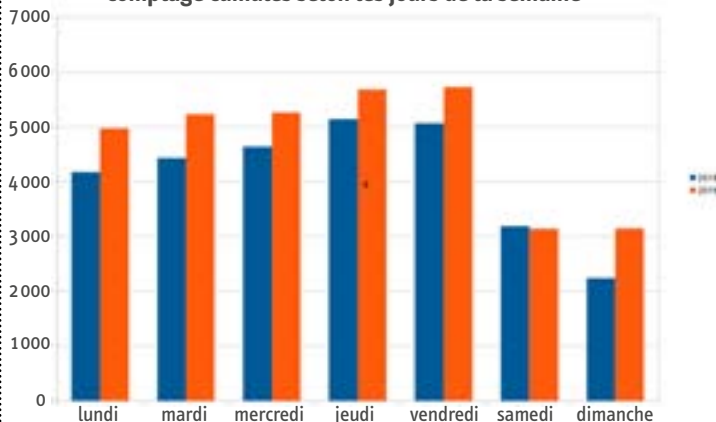
- Une campagne marquage bicycode : 200 vélos ont été marqués par l'intermédiaire de l'association Vélo-Cité 63 sur la période 2019-2020. Ce marquage permet aux cyclistes de disposer d'un numéro unique gravé sur leur vélo et inscrit dans une base de données nationale que les forces de l'ordre peuvent consulter en cas de vol.



› Évolution de la pratique du vélo en hausse

- Le nombre de cyclistes comptabilisés a augmenté de 14,8 % entre 2018 et 2019. Les mercredis, jeudis et vendredis sont les journées qui comptabilisent le plus de cyclistes. Ces comptages sont en augmentation sur toutes les journées entre 2018 et 2019 (sauf le samedi). Le nombre de vélos comptabilisés est 71 % plus élevé en moyenne la semaine que lors du week-end, ce qui est probablement dû en grande partie aux déplacements domicile/travail en semaine.
- Le nombre d'abonnés aux services vélo en libre service (VLS) de C.Vélo était à la hausse sur 2019 (de 14 700 en août à 18 000 en janvier 2020) mais ensuite à la baisse jusqu'en août 2020, nombre équivalent à celui d'août 2019.
- Les abonnés sont à l'origine de plus de 99 % des trajets VLS effectués. D'autre part, le ratio d'usagers effectifs/ nombre d'abonnés C.Vélo s'établissait en juillet 2019 à 42,5 %. Par comparaison, le nombre d'abonnés C.Vélo est relativement supérieur à des villes ayant plus de VLS et de locations.

Evolution de la fréquentation des vélos sur les points de comptage cumulés selon les jours de la semaine



Source : Comptages caméra cyclistes 2018-2019

ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS : ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES



Au vu de l'amélioration de la qualité de l'air à Clermont-Ferrand et du décret adopté en 2020 en application de la loi d'orientation sur les mobilités (LOM), le territoire de Clermont-Ferrand n'est plus concerné par l'obligation de mettre en place une Zone à Faibles Émissions mobilité (ZFE-m).

Cet objectif, inscrit dans le PDU et dans le schéma de transition écologique et énergétique demeure cependant, et les études préalables ont été poursuivies en 2020. Un nouveau calendrier a pu être défini pour donner plus de temps à la concertation et à la communication. Différents scénarios ont été étudiés, variables en termes de véhicules concernés, et corrélativement en termes d'impact sur la

qualité de l'air. Le choix des modalités de mise en œuvre reste à consolider dans un contexte économique difficile au sortir de la crise sanitaire.

Une réflexion parallèle est menée pour accompagner les conversions de véhicules vers des véhicules moins émissifs. Notons qu'il est d'ores et déjà possible de s'alimenter en GNC/bioGNC grâce à la station publique inaugurée début 2021 à proximité des axes autoroutiers, ouverte à tous types de véhicules 24 h/24 et 7 j/7, et qu'une station hydrogène est en service sur le territoire depuis 2019 dans la zone des Gravanches. Prochainement, des bornes électriques publiques viendront densifier le maillage des bornes privées déjà en fonctionnement.

FOCUS COVID 19



Des aménagements cyclables temporaires en 2020 suite à la crise sanitaire

La crise sanitaire et notamment la phase de reprise d'activité, ont conduit à réfléchir sur les modes de déplacement des personnes, notamment dans un contexte où le recours au « tout » voiture peut être une tentation. Dans ce cadre, la Métropole a réalisé des aménagements temporaires pour les cycles, en anticipation du schéma cyclable.

- 3 km d'aménagements ont été réalisés sur les boulevards Aristide-Briand, Jean-Jaurès, Côte-Blatin et Lafayette.
- Le coût de ces aménagements s'élève à 31 100 €.

Comptages vélos :

- 6 points de comptages ont été positionnés pendant une semaine pour comptabiliser le nombre de vélos sur les aménagements cyclables temporaires.
- 4 d'entre eux attestent d'une utilisation importante de ces aménagements pour des déplacements pendulaires.
- Entre 300 et 400 vélos ont été comptabilisés par jour sur ces aménagements.
- Entre 80 et 90 % des cyclistes circulant sur ces axes cette semaine-là, ont utilisé les aménagements temporaires.



THÈME 4

**ÉDUCATION ET
TRANSMISSION
DES SAVOIRS**

LA VISION STRATÉGIQUE

L'éducation et la transmission des savoirs sont des leviers essentiels de toute transition sociétale majeure : il s'agit en effet de préparer la société, et en particulier la jeune génération, aux enjeux du monde de demain. Ces enjeux sont aussi bien ceux de la transition démocratique, que ceux de la transition sociale ou environnementale. En lien avec nos partenaires, mais également en s'appuyant sur les agents municipaux en relation directe avec le jeune public, la Ville contribue à sensibiliser les enfants aux enjeux de la transition énergétique et écologique, et les accompagne pour être des citoyens acteurs du vivre ensemble.

S'il paraît évident que les politiques de l'enfance et de la petite enfance de la Ville de Clermont-Ferrand s'inscrivent pleinement dans l'objectif d'épanouissement des individus, l'un des 5 objectifs de développement durable de la loi française, ces politiques ne sont pas absentes des objectifs environnementaux. Les écoles elles-mêmes sont des lieux privilégiés pour expérimenter la transition.

Au-delà des jeunes publics, la transition de la société ne pourra se faire que si elle est désirée par les citoyens, d'où l'importance d'accompagner et d'encourager les initiatives citoyennes. La Ville de Clermont-Ferrand mobilise chaque année les forces vives du territoire afin de donner à ses habitants les clés pour comprendre la transition et les moyens de la mettre en œuvre.

DÉCLINAISON AU CONTEXTE LOCAL ET OBJECTIFS

Les principaux objectifs du Projet Éducatif de la Ville (PEV) s'inscrivent dans les enjeux de développement durable, comme assurer le bien-être des enfants, garantir la réussite scolaire et éducative, favoriser l'apprentissage de la citoyenneté et de l'ouverture à l'autre et démocratiser l'accès à la culture et aux sports. De plus, le volet environnemental et le volet social sont au cœur de l'action éducative en direction des enfants et de leurs familles.

La Ville de Clermont-Ferrand contribue par ailleurs à sensibiliser le territoire avec les Semaines européennes du développement durable, temps fort de trois semaines en septembre-octobre. L'objectif est de favoriser la prise de conscience de tous les citoyens à tout âge.

CHIFFRES-CLÉS

Estimation de la fréquentation des Semaines européennes du développement durable 2020 : **560** personnes sur **7** lieux différents.



DES COURS D'ÉCOLE VÉGÉTALISÉES ET INCLUSIVES

Avec le dérèglement climatique, les étés à Clermont-Ferrand devraient être plus chauds en moyenne, avec des périodes caniculaires plus intenses et plus longues. Il est donc impératif d'adapter la ville aux changements présents et à venir. Pour faire face aux fortes chaleurs, la présence d'ombre, de végétation et d'eau constituent des solutions de bon sens et efficaces. C'est ainsi que la Ville de Clermont-Ferrand entreprend de réaménager et de végétaliser ses cours d'écoles pour construire des espaces plus naturels et plus frais, mais aussi plus inclusifs et encore mieux adaptés à tous les enfants. Les cours d'école sont pensées comme des îlots de fraîcheur urbains en plantant des arbres, pour amener de la fraîcheur et apporter des zones d'ombre artificielle ou naturelle. Il s'agit également d'adapter les cours aux besoins des enfants.



Enfin, la démarche se veut collaborative avec un processus de concertation des enfants, des équipes enseignantes, des agents municipaux (animation, restauration, gardiens, éducateur territorial des activités physiques et sportives...), ainsi que des représentants de parents d'élèves. Ces cours sont co-construites autour des usages des enfants dans leur cour d'école et de leurs besoins dans ces temps d'arrêt, de respiration, de divertissement essentiels entre les temps d'enseignements.

Plusieurs cours d'écoles seront réaménagées chaque année pendant toute la durée du mandat.

Les cours des écoles Nestor-Perret et Charles-Perrault ont fait l'objet d'études en 2020-2021 et la cour de Charles-Perrault est la première à se transformer en 2021.

SEMAINE EUROPÉENNE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Les Semaines européennes du développement durable (SEDD) constituent un événement européen à portée territoriale, elles se sont tenues du 18 septembre au 8 octobre 2020. Cette manifestation permet aux habitants de Clermont-Ferrand et de la Métropole de découvrir les initiatives locales et de devenir acteurs de la transition énergétique et écologique. Conférences, ateliers ludiques, visites guidées, balades commentées et rencontres sont ainsi proposés chaque année.

Compte tenu du contexte sanitaire, près de la moitié des événements sur 63 programmés a été maintenue. L'événement-phare de ces trois semaines a été la conférence de Rob Hopkins à l'Opéra de Clermont-Ferrand. Enseignant en permaculture, Rob Hopkins a fondé en 2006 à Kinsale, en Irlande, avec ses étudiants, un réseau qui dessine le mouvement de la Transition.

Celui-ci se décline désormais à l'échelle internationale : plus de 2 000 initiatives de villes en Transition dans 44 pays, dont 150 en France. 230 participants ont pu partager avec lui le pouvoir de l'imagination pour bâtir un futur désirable, lors de sa conférence en partenariat avec le magazine Sans Transition ! : « Demain, des Villes en Transition ? ».





ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR LES SCOLAIRES

Clermont Auvergne Métropole propose aux écoles de l'agglomération de bénéficier d'accompagnement gratuit sur 4 thèmes phare du développement durable : les déchets, le cycle de l'eau (la Rivière, l'Eau dans la ville, l'Eau dans le

monde), la biodiversité et l'énergie. Ces interventions sont un appui à un projet pédagogique conduit par la classe. L'enseignant reste le porteur du projet et le garant de son bon déroulement tout au long de l'année scolaire.

DES DISPOSITIFS CULTURELS PERTURBÉS PAR LA CRISE SANITAIRE



La Ville a mis en place de manière récurrente de nombreux dispositifs culturels pour les enfants, mais en 2020, ceux-ci ont été perturbés par la crise sanitaire.

› Les Parcours culturels

Inscrits dans le Projet éducatif de la Ville et élaborés en concertation avec les enseignants, les parents d'élèves et les enfants, les cinq Parcours culturels (patrimoine, musique, danse, image et spectacle vivant) sont proposés à toutes les classes élémentaires de la Ville de Clermont-Ferrand, ils ont pour objectif de faire découvrir les arts aux enfants.

› Clermont-Musique

Ce dispositif d'abord géré par le Conservatoire est piloté

directement par la Ville depuis 2019, en partenariat avec l'Éducation nationale. Il permet aux écoles clermontoises de bénéficier de la présence hebdomadaire d'un musicien intervenant. La totalité des écoles élémentaires de la ville et la majeure partie des grandes sections maternelles bénéficient de ce dispositif.

› Graines de spectacles

Saison culturelle jeune public de la Ville, Graines de spectacles propose une quinzaine de spectacles par an. Chacun d'entre eux est généralement représenté une fois pour le tout public et plusieurs fois en séance scolaire. La plupart des écoles de Clermont-Ferrand bénéficient de ces séances.

› THÈME 4

› DÉMOS

Beaucoup d'enfants des quartiers prioritaires n'ont pas forcément la possibilité de pratiquer la musique au Conservatoire. En 2017, les petits Clermontois du CE2 au CM2 qui n'ont jamais joué d'un instrument, ont eu la chance d'intégrer l'Orchestre Démos et d'apprendre la musique avec des musiciens de très haut niveau, ceux de l'Orchestre national d'Auvergne et du Conservatoire. À raison de 3 h 30 par semaine et de stages intensifs le week-end, les ateliers, encadrés par les agents du développement social et les associations de quartier, exigent un vrai investissement de la part des enfants comme des parents. Le rassemblement des orchestres Démos à la Philharmonie de Paris a malheureusement été annulé en 2020 à cause de la crise sanitaire.



› Pass Culture

Pour inciter les Clermontois à venir plus souvent dans les lieux d'exposition, la Ville a offert à tous les enfants des écoles de la ville un pass leur permettant de rentrer gratuitement une fois par an, accompagnés par quatre personnes au musée Bargoin, au musée d'art Roger-Quilliot, au muséum Henri-Lecoq et à l'Hôtel Fontfreyde.

› mille formes

Ce centre d'initiation, fruit d'un partenariat entre le Centre Pompidou et la Ville est dédié à la découverte des arts par l'exploration et le « faire » pour les tout-petits (0-6 ans) et les adultes qui les accompagnent dans de nombreux domaines : arts plastiques, danse, cinéma, design, littérature, musique, spectacle vivant et même art culinaire.



FOCUS COVID 19

› Accueillir et protéger les enfants, faciliter la continuité pédagogique et rassurer les parents

L'accueil des enfants, en temps scolaires, périscolaires ou extrascolaires, ou encore l'accueil des tout-petits, ont été particulièrement complexes à mettre en œuvre. Les protocoles établis par les autorités se sont avérés lourds et parfois difficiles à instaurer par manque de clarté ou de cohérence avec les situations réelles vécues au sein des établissements.

Les équipes de la Ville, en lien avec les enseignants et l'Éducation nationale, ont fait preuve de beaucoup de professionnalisme pour accueillir les petits Clermontois dans les meilleures conditions possibles. Elles ont également su rassurer les parents et leur expliquer les nouveaux modes de fonctionnement lorsque ceux-ci évoluaient.

• **Lundi 16 mars 2020**, premier confinement, les écoles et les crèches ont fermé leurs portes.

Des lieux d'accueil pour les enfants des personnels hospitaliers et de la santé ont alors été mis en place avec une grande réactivité, leur présence étant indispensable dans le cadre de la gestion de crise.

Des mesures de sécurité sanitaire drastiques ont été appliquées afin de garantir la sécurité de tous, enfants,

parents et personnels : les parents ne rentraient pas dans les locaux, les enfants se lavaient les mains avec du gel hydroalcoolique, tous respectaient la distanciation physique, etc.

Toujours en accord avec l'Éducation nationale, et afin de respecter les règles de distance imposées, les enfants ont été accueillis quel que soit leur niveau de classe par demi-effectif et en alternance.

Les enfants des parents relevant d'une profession prioritaire telle que définie par l'État n'étaient pas concernés par l'accueil en alternance dans les écoles maternelles et élémentaires et ont donc été accueillis tous les jours de la semaine.





- **Dès le 14 mai**, les services périscolaires ont été assurés.

- **Le 25 mai 2020**, les crèches ont rouvert, en fonction des besoins des parents.

Dans un premier temps, 7 crèches ont été rouvertes. Le nombre de lieux d'accueil a été amené à évoluer en fonction des demandes formulées directement par les parents.

- **À partir du 2 juin 2020**, grâce au dispositif 2S2C (Sport, Santé, Culture et Civisme), un accueil complémentaire a été proposé aux parents d'élèves pendant la demi-semaine quand leurs enfants ne pouvaient pas être accueillis en classe.

Des activités variées et à forte dimension pédagogique ont ainsi pu être proposées aux enfants de maternelle et d'élémentaire, rencontrant un franc succès auprès des parents et des écoliers.

L'accueil s'est déroulé tous les jours de la semaine de 8 h 45 à 16 h, complété par un temps d'accueil de loisirs. Des repas froids ont été livrés par la Ville dans les structures accueillant les enfants. Un animateur de la Ville était chargé d'être le « fil rouge » tout au long de la journée afin que les enfants (par groupe de 10 maximum) aient un référent adulte en continuité. L'intervention ponctuelle d'agents provenant de différentes directions de la Ville sont venues enrichir les journées de l'enfant le matin et l'après-midi, avec des animations culturelles et sportives.

- **À compter du 22 juin 2020**, tous les élèves des écoles clermontoises et les enfants gardés dans les crèches ont à nouveau pu être accueillis, l'école redevenant obligatoire avec un protocole sanitaire actualisé. Les services périscolaires ont été rétablis à 100 %.

- **L'organisation de la rentrée de septembre 2020** a été un véritable défi pour les équipes de la Ville et de l'Éducation nationale, avec en toile de fond la « deuxième vague épidémique ».

Pour respecter le renforcement du protocole sanitaire dans les écoles tout en protégeant ses agents les plus fragiles, la Ville a dans un premier temps reconduit les moyens importants qu'elle avait déployés durant la première vague, mais elle a rapidement dû engager des moyens supplémentaires.

- **Début avril 2021**, avec le « troisième confinement », un accueil spécifique pour les personnels dits « prioritaires » a été mis en place.

Dans un esprit de solidarité, la Ville a mis très rapidement à disposition du CHU certains de ses professionnels de la petite enfance, afin de pouvoir accueillir les enfants des personnels hospitaliers et de la santé.

THÈME 5

**ATTRACTIVITÉ
ET RAYONNEMENT
DU TERRITOIRE**

LA VISION STRATÉGIQUE

De par sa position géographique, Clermont-Ferrand est à la fois la métropole d'équilibre à l'ouest de la région Auvergne-Rhône-Alpes, et un pôle d'attractivité majeur du Massif central pour la formation, l'emploi, ainsi que les loisirs culturels et sportifs. Elle héberge en effet des cursus scolaires et universitaires d'excellence, attirant sur ses campus près de 30 000 étudiants. Seule ville de province à accueillir le siège international d'une entreprise du CAC 40, la manufacture française des pneumatiques Michelin, Clermont-Ferrand a capitalisé sur cette symbiose et créé, avec ses homologues dans le monde entier, le Réseau international des Villes Michelin en 2017, au sein duquel les objectifs de Développement durable sont prédominants.

Elle bénéficie également d'un riche tissu associatif culturel, appuyé par des équipements innovants comme la Coopérative de Mai et une filière professionnelle du spectacle vivant de qualité. Ces partenaires travaillent ensemble depuis plusieurs années avec la Ville pour emmener le territoire jusqu'à la labellisation Capitale Européenne de la Culture en 2028.

Enfin, le sport de haut niveau s'incarne à Clermont-Ferrand « fabrique des champions », que ce soit en athlétisme, danse sur glace, dans le rugby et depuis 2021, dans le football avec la montée en Ligue 1 du Clermont Foot.

DÉCLINAISON AU CONTEXTE LOCAL ET OBJECTIFS

En se déclarant candidate pour être Capitale Européenne de la Culture en 2028, Clermont-Ferrand veut avant tout faire valoir un modèle de développement équilibré, conciliant attractivité tout en restant à taille humaine et en préservant son environnement naturel d'exception, fondement de son identité. C'est tout le sens de la notion « d'équilibre », qui n'oppose pas le rural et l'urbain ou encore son héritage ouvrier et la transformation industrielle actuelle. L'objet de la candidature est ainsi de renforcer la cohésion et le bien-vivre au travers de la culture, avec une attention au cadre de vie, le souhait de replacer la nature au cœur de la ville, de promouvoir un développement urbain durable et enfin de préserver la mixité culturelle, intergénérationnelle et sociale dans le projet culturel.

CANDIDATURE À LA CAPITALE EUROPÉENNE DE LA CULTURE 2028



Clermont-Ferrand vient de se doter d'une association « Clermont-Massif Central 2028 » pour assurer le portage, l'animation territoriale et le pilotage de sa candidature à la Capitale Européenne de la Culture. Cette association a pour ambition de rassembler les énergies sur une zone géographique beaucoup plus étendue.

Fin 2020, une centaine de participants s'est réunie régulièrement en visioconférence afin de travailler sur les thèmes identitaires valorisant les singularités de la candidature de Clermont : bien-être, proximité, mutation industrielle, développement durable, héritage ouvrier, liens entre la ville, la nature et les volcans...

Sujets très vastes qui ont permis de dégager des pistes de réflexion sur la manière de :

- ▶ renforcer la cohésion, l'épanouissement et le bien-vivre grâce à la culture et l'éducation,
- ▶ préserver l'esprit de solidarité ouvrier et rural qui ont façonné notre ville,
- ▶ valoriser les modes de vie liés à notre environnement,
- ▶ promouvoir un développement urbain raisonné et durable en repensant les espaces et leurs fonctions.

Ces ateliers qui s'inscrivent dans la continuité des États généraux de la culture, organisés par la ville en 2015, ont replacé les acteurs locaux au cœur de la démarche. Leur participation fait d'ailleurs partie des critères indispensables au dossier de candidature. Pour ouvrir les débats, Clermont Massif Central 2028 a invité de nombreux homologues de toute l'Europe faisant référence dans tous les domaines de la culture, du tourisme et de l'urbanisme. Les échanges ont permis de poser les bases d'un plan de marche ambitieux où il ne s'agira plus uniquement de proposer une programmation artistique mais de concevoir un véritable processus de développement territorial par la culture.



INAUGURATION DE LA COMÉDIE SCÈNE NATIONALE



La Comédie Scène nationale a été inaugurée le 28 mai 2021. Elle trouve sa place dans l'enceinte de l'ancienne gare routière, construite par l'architecte Valentin Vigneron autour de 1960 et inscrite au titre des Monuments historiques, et grâce à l'architecte portugais Eduardo Souto de Moura, lauréat en 2011 du prestigieux prix Pritzker, et après concours international (Bruhat/Bouchaudy architectes associés). Il s'agissait de conserver la mémoire du lieu, de dialoguer avec le cadre urbain, d'inventer un lieu de vie ouvert à tous et un espace de travail performant

et polyvalent, adapté aux attentes des professionnels du spectacle vivant. Ce lieu emblématique comprend des espaces de spectacles, la grande salle accueille 882 places, et également Les Traversées : des salles dédiées au travail, à la formation artistique et au partage d'expérience ou encore une bibliothèque du spectacle vivant. La Scène nationale prend place dans le « quartier latin » de Clermont-Ferrand, à côté des universités, réaménagé avec piétonisation et végétalisation de la rue adjacente.

PARC URBAIN ET SPORTIF PHILIPPE-MARCOMBES UN POU MON VERT EN ZONE URBAINE



Le Stade Philippe-Marcombes a fait l'objet d'importants travaux de rénovation terminés au printemps 2021. L'ouverture du Parc urbain et sportif aux différents utilisateurs a eu lieu le samedi 10 juillet 2021. C'est l'aboutissement d'un projet emblématique porté la Ville de Clermont-Ferrand qui contribue à asseoir la stature métropolitaine de Clermont-Ferrand et à favoriser la pratique sportive pour tous. Avec ses 28 500 m² dédiés aux différentes pratiques sportives, c'est un véritable parc urbain et sportif au cœur de la ville.

› La nature préservée

Avec ses 6,7 hectares en centre-ville, le stade sera le véritable poumon vert du quartier, une chance pour les Clermontois adeptes d'une pratique libre et urbaine. La préservation du patrimoine végétal va permettre de disposer de grandes allées bordées de verdure, propice au sport et à la détente. La Ville de Clermont-Ferrand a été attentive à préserver l'écosystème environnant.

CHIFFRES CLÉS

Le Parc urbain et sportif Philippe Marcombes ce sont :
28 500 m² dédiés aux différentes pratiques sportives
 Un stade avec un terrain central engazonné et une tribune de **1 500** places
6,7 ha en centre-ville
10 gîtes à chauve-souris
1 hôtel à insectes
1 jardin aménagé pour protéger les orchidées endémiques

Inauguration le 9 juillet 2021





PASSAGE DU TOUR DE FRANCE



Après le passage du Critérium du Dauphiné en juillet, l'édition 2020 du Tour de France a mis en lumière le territoire clermontois de la plus belle des manières. La grande fête du vélo a tenu toutes ses promesses, du spectacle sportif à la ferveur du public. La ville a accueilli le Tour de France les 11 et 12 septembre 2020.

Après une étape de montagne entre Châtel-Guyon et le Puy Mary, les coureurs sont partis de la place de Jaude pour une 14^e étape qui les a amenés à Lyon. Le rendez-vous a par ailleurs été pris pour accueillir le Tour de France féminin en 2023.





LE RÉSEAU INTERNATIONAL DES VILLES MICHELIN



Initié en 2014 dans le cadre de la politique d'internationalisation de la Ville de Clermont-Ferrand et officiellement créé en juillet 2019, le Réseau international des Villes Michelin (RIVM) compte actuellement 35 villes dans le monde entier et prépare ses 3es Rencontres Internationales à Querétaro, au Mexique, en mars 2022.

Dans son plan d'action 2021-2025, le réseau s'appuie sur les Objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD) pour le développement des coopérations entre villes. Il met également en lumière la culture comme antidote aux effets secondaires de la COVID :

- › **Santé et prévention (ODD n°3)**
 - Maladies transmissibles : recherche médicale en vue de l'éradication de la Covid-19.
 - Sécurité sanitaire : prévention, information, sensibilisation.
- › **Éducation de qualité (ODD n°4)**
 - Éducation au développement durable.
 - Compétences et accès à l'emploi : stages universitaires et formations professionnelles.
- › **Villes et communautés durables (ODD n°11)**
 - Développement territorial : mesures de soutien à l'activité économique locale.
 - Modèles de consommation et de production axés sur la proximité : économie circulaire.
 - Démocratie locale.

› Lutte contre le changement climatique (ODD n°13)

- Résilience et adaptation.
- Éducation et capacité d'action.
- Mobilités et modes de vie durables.

› Partenariats pour la réalisation des objectifs (ODD n°17)

- Mutualisation des savoirs, des expériences et des ressources.
- Mobilisation de l'ensemble des acteurs (publics et privés) et citoyens des territoires.

› La Culture comme antidote des effets secondaires :

- outre sa valeur universelle, cette thématique est proposée en lien avec la candidature de Clermont-Ferrand comme capitale européenne de la culture
 - Préservation du patrimoine : culture et tourisme.
 - La Culture comme pilier du développement durable.
- Dans le cadre des RIVM, a été organisée en mars 2021 une conférence sur le thème : « Quelles réponses peuvent apporter les villes aux défis des transitions et de la résilience des territoires ? ».



FOCUS COVID 19



La Ville et la Métropole ont décidé du maintien des subventions aux associations culturelles et des cachets des intermittents du spectacle pour les manifestations

annulées ou reportées. Un moyen de soutenir ces acteurs durement éprouvés depuis le début de la pandémie.

THÈME 6

**UN ESPACE PUBLIC
APAISÉ ET MIEUX
PARTAGÉ**

LA VISION STRATÉGIQUE

L'espace public est un bien commun, objet de multiples usages : mobilités (circulation automobile, piétonne ou cycliste, stationnement...), activité économique (terrasses, publicité...), loisirs ou événements (squares, jeux pour enfants, concerts, manifestations sportives...), nature en ville... Son partage équilibré doit permettre de répondre aux objectifs de développement durable, tant sur l'inclusion et le bien-être des individus que sur la préservation des ressources naturelles, tout en étant compatible avec les besoins de fonctionnement de la ville.

Les aménagements urbains sont l'occasion de réfléchir à ce juste partage : quelles places pour la voiture et les modes de déplacement actifs (piétons, cyclistes) ? Comment profiter de ces aménagements pour augmenter la part de la nature en ville ? Comment mieux gérer les eaux pluviales ? Comment rendre notre espace public plus mixte et plus inclusif ?

Au-delà des aménagements, ce partage est également un sujet du quotidien pour toute la ville : Comment faire cohabiter de façon apaisée les divers usagers ? Comment inciter à des comportements propices au vivre ensemble ? Et faire de ces espaces publics des lieux de rencontres et de convivialité ? Pour, enfin, destiner l'espace public au public.

DÉCLINAISON AU CONTEXTE LOCAL ET OBJECTIFS

Plusieurs documents de planification posent la question du juste partage de l'espace public : le Plan de déplacements urbains, le Schéma de transition écologique et énergétique notamment, pour contribuer à atteindre les objectifs fixés dans ces documents en matière de mobilité ou d'adaptation au changement climatique.

Avec une volonté de reconstruire la ville pour penser un urbanisme plus moderne et plus inclusif, de nombreux chantiers d'aménagement seront l'occasion de mettre en œuvre ces lignes guides au cours du mandat. On peut notamment citer le nouveau programme de renouvellement urbain (NPRU), qui concernera 3 quartiers clermontois. Cette dynamique traduit la poursuite des démarches engagées, que le label « écoquartier » vient récompenser.

PROXIM'ITÉ, UNE VIGILANCE DANS LA VILLE AU QUOTIDIEN



Proxim'ité est un service gratuit proposé sur son territoire par Clermont Auvergne Métropole et qui permet aux habitants de signaler facilement par téléphone une « anomalie » sur le domaine public, c'est-à-dire un problème dans un jardin public, un trou dans la chaussée, un tag, des encombrants au pied d'un immeuble, un

lampadaire en panne... tout ce qui dégrade le cadre de vie. Cette anomalie est ensuite transmise pour être traitée par les services compétents dans les meilleurs délais. Sur le périmètre de la ville de Clermont-Ferrand, 2 826 appels ont ainsi été enregistrés en 2020, en hausse par rapport au 2 604 de 2019.

LA TRANSFORMATION DE LA PLACE DES CARMES, PLUS APAISÉE ET AÉRÉE



La transformation de la place publique des Carmes et du bâtiment de la Manufacture Michelin vise à affirmer le rayonnement du siège social de ce groupe mondial, tout en proposant un nouveau lieu de vie aux riverains, aux Clermontois et aux habitants de la métropole. Équilibrée, végétalisée, aérée, apaisée par l'eau des fontaines et du mur aquatique, la place laisse également une place importante aux modes de déplacements actifs.

› Trois espaces distincts avec une même volonté de partager l'espace public

Trois terrasses structurent la place : le « parvis », la « terrasse festive » et la « terrasse patrimoniale ». Au cœur de ces trois espaces, les promeneurs passent progressivement de zones minérales à des espaces végétalisés.

Devant le siège social de Michelin, la présence de plusieurs îlots végétaux doit maîtriser les effets de chaleur du parvis exposé plein sud. Depuis ce parvis, le grand public peut accéder à une serre tropicale de 600 m². Un café, trait d'union entre l'accueil et la serre, est également accessible à tous.

La « terrasse festive » et aquatique est caractérisée par un mur d'eau de 32 mètres de long, un miroir d'eau central sur fond de pierre de Volvic et un système de brumisateurs intégré au sol. Le haut du viaduc est desservi par un escalier. Au cœur de ce vaste espace, le boulevard

Jean-Baptiste-Dumas passe de 2 x 2 voies à 2 x 1 voie. Une piste cyclable sécurisée et aménagée est créée, conformément au schéma cyclable métropolitain.

Enfin, la « terrasse patrimoniale » et ludique comprend un lieu dédié aux enfants avec des trampolines et des jeux sonores, sous le viaduc. La chapelle est mise en valeur et des arbustes ont été plantés devant les commerces.

› Le nouveau bâtiment au cœur d'un campus végétalisé accueillant la Tiretaine renaturée

Respectueux de l'environnement, innovant dans sa conception comme dans son fonctionnement, le nouveau bâtiment d'accueil du siège social de Michelin est ouvert sur le parvis. En façade, un double auvent horizontal, est constitué de grands portiques en bois. Au sein du campus privé, les nombreux aménagements paysagers prévus doivent favoriser la qualité de vie au travail. Un parc végétalisé et les berges réaménagées d'une Tiretaine élargie ajoutent une valeur écologique à l'ensemble du site.

COÛT DU PROJET :

10 200 000 €

9 200 000 € pour la Métropole

1 000 000 € pour le groupe Michelin



LABELLISATION DE L'ÉCOQUARTIER CHAMPRATEL AVEC LE PROJET BAMBA



La Grande Plaine, vaste territoire de 17 ha situés dans le quartier de Champratel fait partie d'un programme de renouvellement urbain d'envergure. Dès les premières démolitions de logements à l'aboutissement final prévu autour de 2025, c'est une transformation globale qui aura été menée. Au total, 300 logements auront été rénovés et 500 nouveaux construits avec l'objectif de l'accession à la propriété.

En 2018, le projet Bamba est lancé via le bureau d'études « Villes Vivantes » ; la création de 150 logements individuels groupés où l'offre s'adapte alors à la demande avec pour objectifs principaux, une personnalisation sur mesure en fonction des besoins de chaque acquéreur, un coût abordable dans un quartier populaire, une

volonté écologique et respectueuse de l'environnement et l'éclosion d'un lieu vivant, habité, avec une vraie vie de quartier créée par ses habitants.

Le projet d'aménagement urbain du quartier de Champratel / La Grande Plaine a reçu, le 9 février 2021, le label « Écoquartier ». Une récompense officiellement annoncée au ministère de la Transition écologique à Paris, par Emmanuelle Wargon, ministre déléguée auprès de la ministre de la Transition écologique, chargée du Logement, qui couronne 10 ans d'aménagements. Cette labellisation est une reconnaissance nationale de la qualité du travail conduit et un encouragement au moment où le projet entre dans sa dernière phase avec, en priorité, le bien-être des Clermontois.

ACTUALITÉS DU NOUVEAU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPRU) POUR LES TROIS QUARTIERS LES VERGNES, LA GAUTHIÈRE ET SAINT JACQUES



transition
énergétique
et écologique



Le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) d'intérêt national de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), projet structurant piloté par Clermont Auvergne Métropole, concerne 3 quartiers, au sens de la géographie prioritaire de la Politique de la Ville. Ces quartiers se situent sur la commune de Clermont-Ferrand : Les Vergnes, La Gauthière et Saint-Jacques. Le projet territorial intégré des quartiers prioritaires est pensé comme une déclinaison opérationnelle des politiques d'aménagement et de développement du

territoire métropolitain. De ce fait et en permettant de répondre aux enjeux environnementaux notamment, la transition énergétique et écologique, axe fort du développement métropolitain, est une dimension structurante de chacun des 3 projets urbains faisant l'objet de la convention pluriannuelle du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain. Cela se traduit par l'accompagnement de chaque projet, d'une assistance à maîtrise d'ouvrage environnementale qui a permis de fixer les ambitions environnementales au regard de chacun des projets.



› **Le quartier Saint-Jacques poursuit sa mue**

À Saint-Jacques, des opérations ont déjà été menées dans le cadre du tout premier programme de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), notamment l'aménagement d'une partie de la place Henri-Pourrat avec des agrès de loisirs sportifs, un espace de jeux pour les enfants et un jardin partagé. Tout autour de cet espace, de nouveaux services ont vu le jour pour les habitants du quartier : la Maison du projet, un Pôle santé, la Maison de la justice, une structure d'insertion...

Durant la concertation menée par la Ville et la Métropole, les habitants du quartier avaient manifesté l'envie de faire de cette place « un espace familial » où se retrouver. Avec ces aménagements, la Ville et la Métropole font un nouveau pas vers l'acte 2 de la rénovation urbaine qui prévoit de nombreuses interventions sur le bâti et l'espace public du quartier.

À venir :

La déconstruction de l'allée des Dômes marque une nouvelle étape du renouvellement urbain du quartier Saint-Jacques. Cette opération impressionnante, qui contribuera à favoriser l'équilibre socio-démographique du quartier et à améliorer le cadre de vie de tous ses habitants, était d'autant plus justifiée que l'immeuble présentait d'importants désordres structurels. La fin des travaux est prévue pour début 2022.

Cette transformation durable du quartier comprendra aussi la déconstruction en trois phases de la célèbre Muraille jusqu'en décembre 2023. Le budget de cette opération est de 11,6 M€ TTC, avec une subvention de l'ANRU couvrant les frais techniques engendrés par les travaux de la déconstruction.

Le relogement des habitants de l'allée des Dômes et de la Muraille a été réalisé dans un dialogue permanent, en lien avec les associations de locataires, tous les frais de déménagement ou d'aménagement ont été pris en charge. L'objectif est de finaliser cette étape sur le premier semestre 2022.



FOCUS COVID 19

Après des semaines d'interruption forcée, les chantiers emblématiques de la Ville et de la Métropole tels que la Comédie de Clermont, le Stade Philippe-Marcombes, la place des Carmes, la rue du Port, l'avenue Charras, la bibliothèque métropolitaine, ont pu reprendre leurs cours normaux. Pour permettre un redémarrage de l'activité dans les meilleures conditions possibles, 17 acteurs de la construction dont la Ville de Clermont-Ferrand et Clermont



Auvergne Métropole ont signé une « Charte partenariale de bonnes pratiques » destinée à promouvoir des règles de sécurité et de recommandations, mais également à favoriser les échanges entre les différents acteurs.

Le chantier du Parc urbain et sportif Philippe-Marcombes a été désigné comme prioritaire et a redémarré dès la fin du strict confinement, en mai 2020.

THÈME 7

INNOVATION DÉMOCRATIQUE

LA VISION STRATÉGIQUE

Notre époque est caractérisée par une crise démocratique, se traduisant notamment par une absence de mobilisation de plus en plus forte des électrices et des électeurs dans les urnes. La ville doit pourtant être construite et aménagée pour celles et ceux qui y vivent, y travaillent, s'y divertissent, et les services publics municipaux pour répondre à leurs besoins.

Il est donc primordial d'inventer des formes nouvelles de mobilisation citoyenne pour que ces besoins, ces visions, puissent s'exprimer et se confronter, et faire converger les projets vers des consensus partagés par le plus grand nombre, compatibles avec les capacités à réaliser de la collectivité.

DÉCLINAISON AU CONTEXTE LOCAL ET OBJECTIFS

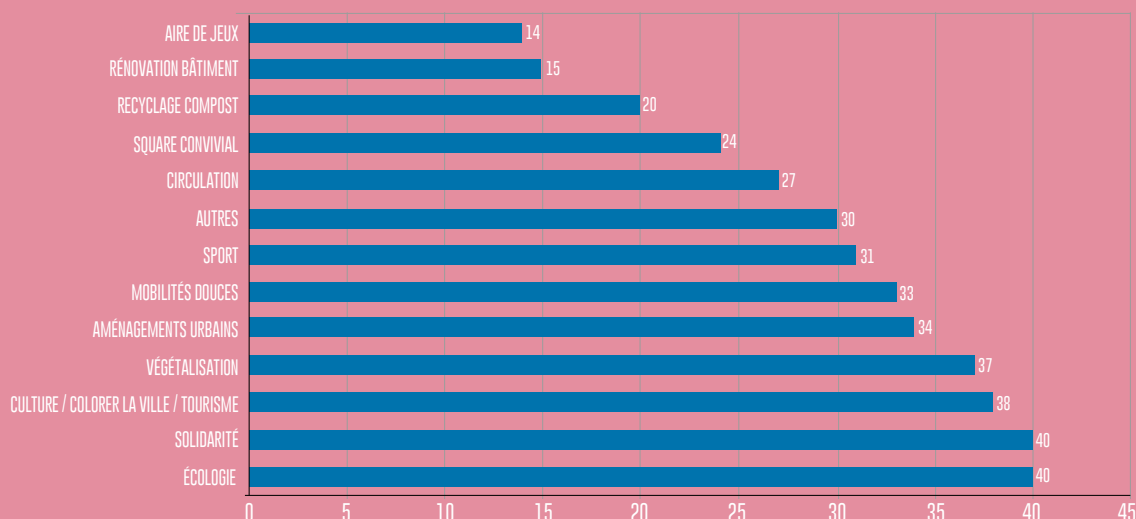
La volonté de la Ville d'associer les citoyennes et les citoyens aux décisions publiques est déjà ancienne. Lors du mandat précédent, plusieurs politiques publiques ont redéfini leurs priorités stratégiques. Tous ces exercices ont comporté des démarches participatives, associant les usagers, les acteurs socio-économiques, les citoyens : Plan Éducatif de la ville, États généraux de la culture, Plan local d'urbanisme, Rencontres citoyennes de la mobilité, Schéma de transition énergétique et écologique... Cette dynamique se poursuit et s'amplifie pour tous les grands projets auxquels la Ville va contribuer à mener sur ce mandat : InspiRe, PLUi, aménagements urbains...

INDICATEURS

Lors du 2^e Budget participatif, les Clermontois ont privilégié les projets liés à la solidarité, aux enjeux écologiques et environnementaux ainsi qu'à la création d'espaces conviviaux.

À Clermont comme dans les autres villes, ce sont les projets qui touchent à l'écologie et au social qui totalisent le plus grand nombre de votes.

NOMBRE DE PROJETS DÉPOSÉS PAR CATÉGORIE



DÉJÀ UN DEUXIÈME BUDGET PARTICIPATIF POUR CLERMONT-FERRAND



La Ville de Clermont-Ferrand impulse depuis plusieurs années une culture de la démocratie participative, afin de proposer de nouvelles formes de relations et de dialogue avec les habitants. Son objectif est d'associer les Clermontoises et les Clermontois à la décision publique, afin qu'ils puissent s'impliquer dans le développement de la ville et dans son adaptation aux grands enjeux actuels (écologiques, sociaux, économiques, démocratiques).

C'est dans cette perspective que la Ville de Clermont-Ferrand a lancé le Budget participatif en 2018, premier dispositif d'une politique publique de démocratie participative qui ambitionne de donner toujours plus de moyens d'action aux Clermontois.

Dans les 170 autres villes qui mettent en place un Budget participatif, notamment Paris depuis 2014, l'appel à idées et le vote sont renouvelés chaque année. Clermont est l'une des seules villes à organiser un Budget participatif tous les 2 ans.

En janvier 2021, la Ville inaugurait la 2e édition de cette démarche à laquelle elle consacre toujours 5 % de son budget d'investissement et les Clermontois ont de nouveau été nombreux à proposer leurs idées pour améliorer la ville et ses quartiers. Au total, 408 projets d'une grande qualité ont été déposés. Ils illustrent les attentes des habitants pour une ville plus verte, agréable à vivre au quotidien et plus solidaire.

- 1^{er} temps : étude de recevabilité avec plus de 160 projets retenus.
- 2^e temps : étude de la faisabilité de ces projets pour s'assurer que leur mise en œuvre technique et financière soit possible en cas de sélection lors de la phase finale de vote. Ce sont 85 projets qui ont été déclarés faisables et, après fusion des projets similaires, 58 projets ont été soumis au vote des Clermontois.

› Bilan du 1^{er} budget participatif

32 projets ont été élus suite aux votes des Clermontois. Plus de la moitié a été réalisée et les autres sont soit en cours de réalisation, soit programmés pour 2022. Les projets solidaires ont été les premiers à se concrétiser :

casiers et frigo solidaires ainsi qu'un camion-douche constituent de nouveaux outils à destination des plus démunis, que la Ville a pu réaliser grâce à des partenariats (Collectif Pauvreté Précarité et le commerce « Les marchés de Max et Lucie »). Côté sport, un city stade et des agrès de street-workout ont été installés au Parc de la Fraternité, ainsi qu'un terrain de Padel (mini-tennis) au complexe sportif des Cézeaux.

Les projets à teneur écologique ont aussi fait partie des plus plébiscités : des arbres fruitiers supplémentaires et des nichoirs à mésanges sont venus agrémenter de nombreux parcs à travers la ville. Enfin, l'archipel des Salins, lieu de compostage des biodéchets, a ouvert ses portes aux particuliers comme aux restaurateurs, depuis le mois de septembre 2021.

› TOP 10 DES PROJETS LAURÉATS 2018-2020

- Camion-douche : projet initié par une habitante, puis travaillé avec une association (1 400 votes).
- Réseau de collecte de biodéchets géré par Terra Preta : projet initié par de nombreux habitants, puis relié à un projet associatif (1 068 votes).
- Frigo solidaire : projet initié par de nombreux habitants et une association (973 votes).
- Bagagerie pour les sans-abris : projet initié par une habitante, puis travaillé ensuite avec une association (916 votes).
- Plans tactiles pour malvoyants : projet initié par une association (812 votes).
- Plus d'arbres fruitiers : projet initié par un habitant (604 votes).
- Des nichoirs à mésanges contre les chenilles processionnaires : projet initié par une habitante (494 votes).
- Création d'un mur à graffiti légal : projet initié par plusieurs individus puis travaillé ensuite avec des collectifs de graffeurs (471 votes).
- Voyage dans le temps à Trémonteix : projet initié par une association (426 votes).
- Rénovation du Mille-Club : projet initié par une association (412 votes).



> Amplifier la participation pour partager la décision

Pour la 2^e édition, une attention particulière a été portée à l'ouverture de la démarche à tous les publics, en particulier les mineurs et les ressortissants étrangers qui, sans avoir le droit de vote, disposent néanmoins d'une expertise d'usage du territoire clermontois. La Ville a notamment collaboré avec la Mission Locale et l'École de la 2^e Chance. Sur les quartiers prioritaires, un accompagnement important a également été mis en place auprès des habitants et notamment auprès des jeunes. De nombreux groupes d'adolescents ont pu être accompagnés pour déposer des projets dans les différents quartiers de la ville. Cette forte mobilisation des équipes de la Ville et de ses partenaires a permis une plus forte participation sous forme de vote papier des quartiers prioritaires, souvent les plus éloignés du vote traditionnel et de la participation citoyenne.

La Ville a également souhaité renforcer la participation des habitants à la gouvernance du dispositif. Dans ce sens, le groupe des Messagers du Budget participatif a été élargi. Ces Clermontois de tous âges et volontaires pour accompagner la Municipalité dans la construction de la démarche ont notamment pu être associés au plus près aux différentes phases d'analyse des projets, afin de rendre cette étape de la démarche plus transparente.

> UNE CONVENTION CITOYENNE À L'AUTOMNE, POUR COCONSTRUIRE LES TRANSITIONS DU TERRITOIRE

L'objectif principal de la Convention citoyenne clermontoise, qui sera lancée à l'automne 2021 consistera à amener

les habitants à formuler des propositions d'orientations et des mesures concrètes pour conduire la transition du territoire, améliorer la vie des Clermontoises et des Clermontois dans le contexte actuel et pour préparer l'avenir. Pour ce faire, la Ville de Clermont-Ferrand travaille actuellement à la composition d'un panel d'habitants tirés au sort sur diverses listes et représentatif de la population clermontoise.

> 5 ADJOINTS DE QUARTIER DÉPLOYÉS SUR LA VILLE, EN PROXIMITÉ AVEC LES CLERMONTOIS

Une mesure qui s'accompagne d'un nouveau découpage de Clermont-Ferrand en cinq quartiers et qui répond à la volonté de la Municipalité de rapprocher la Ville de ses habitants tout en approfondissant la démocratie participative. Leur rôle spécifique consistera à animer les instances et les démarches de participation citoyenne dans le quartier dont ils auront la charge.

CHIFFRES CLÉS

Première édition : 17 % des projets déposés touchaient à l'écologie, et 25 % des projets lauréats

Deuxième édition : 10 % des projets déposés ont été catégorisés « écologie », et 1/3 dans les lauréats (4 projets lauréats sur 12).

L'ARCHIPEL DES SALINS : UNE OASIS DE BIODIVERSITÉ AU CŒUR DE LA VILLE



Issu du premier budget participatif de la Ville de Clermont, cet espace va permettre aux habitants et aux professionnels de la restauration du centre-ville de trier leurs biodéchets. La Ville de Clermont-Ferrand, la Métropole et l'association Terra Preta, engagées dans la transition écologique du territoire, franchissent ensemble un nouveau pas en créant l'Archipel des Salins.

L'Archipel des Salins, c'est quoi ? C'est un point d'apport volontaire pour les biodéchets et le support de multiples activités ouvertes à toutes et à tous.

- Un lieu de formation et d'ateliers.
- Des cultures potagères partagées.
- Une champignonnière urbaine.
- Un refuge pour la faune et la flore locale.
- Et bien d'autres...

Situé dans le quartier des Salins, en plein centre de Clermont-Ferrand, il comprend un bâtiment de 11 m² dédié à la collecte des biodéchets, aux activités et un jardin de 450 m² ouvert au public. Il a ouvert ses portes en septembre 2021



FINANCEMENTS

Ville de Clermont-Ferrand : 20 000 € TTC

Clermont Auvergne Métropole : 244 680 € HT

THÈME 8

**SOLIDARITÉS ET
LUTTE CONTRE
LA PRÉCARITÉ**

LA VISION STRATÉGIQUE

La solidarité avec tous les Clermontois, et particulièrement les plus fragiles, est une préoccupation majeure de la Ville qui s'appuie sur le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour soutenir et aider les personnes en difficulté. L'égalité des droits et la lutte contre les discriminations sont également deux valeurs structurantes. Ces éléments constituent l'aspect social du Développement Durable qui, au côté des enjeux environnemental et économique, permettra de réussir la transition.

DÉCLINAISON AU CONTEXTE LOCAL ET OBJECTIFS

La crise sanitaire a accentué la vulnérabilité économique et sociale d'un certain nombre de Clermontois, il s'agit de ne laisser personne sur le côté de la route. Pour cela, la Ville a eu une attention particulière pour les personnes âgées, première population touchée par la Covid ; pour les jeunes, parfois en grande précarité et enfin pour les habitants des quartiers prioritaires de la ville. En matière de solidarité et d'inclusion, les deux objectifs sont de permettre à tous les Clermontois d'accéder à tous les services souhaités et, aux côtés des partenaires associatifs, d'apporter la garantie d'un filet de sécurité social pour les plus fragiles.

INDICATEURS

Participation de la Ville au financement des épiceries sociales et solidaires à destination des étudiants :

Esope 63 / Banque alimentaire : 20 000 € en 2020

Agoraé / Fédéa : 4 000 € en 2020

Plus de 3 000 étudiants en ont bénéficié.

L'ÉGALITÉ, C'EST TOUTE L'ANNÉE



Parce que la lutte pour l'Égalité des Droits doit avoir lieu tout au long de l'année, la Ville de Clermont-Ferrand a décidé de mettre en place une nouvelle programmation à l'année.

Plusieurs temps forts ponctuant l'année sont organisés notamment à l'occasion du 8 mars, Journée internationale de lutte pour les droits des femmes ; du 21 mars, Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale ; du 17 mai, Journée internationale de lutte contre les LGBT-phobies ; du 25 novembre, Journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes ; du 3 décembre, Journée internationale des personnes handicapées ; et du 9 décembre, Journée nationale de la laïcité. Bien d'autres dates pourront faire partie de cette programmation.

« L'Égalité c'est toute l'année », c'est aussi un label.

Ce label pourra être délivré aux associations et aux partenaires institutionnels souhaitant s'engager dans leur structure contre les discriminations et agir en faveur de la diversité à travers diverses actions/manifestations. Ce label permettra une meilleure visibilité des actions menées dans ce domaine avec un logo dédié et une page regroupant toutes les actions labellisées.

Pour faire labelliser une action, il suffit de faire un courrier à Monsieur le Maire en présentant l'action ; la demande sera ensuite examinée.



HANDISPORT ET SPORT ADAPTÉ POUR LES JEUNES



Tout au long de l'année, l'École municipale des sports propose aux enfants ayant un handicap physique ou psychique, diverses activités sportives ou découvertes de disciplines les mercredis matin. Les enfants, dont beaucoup viennent de l'Institut médico-éducatif (IME) de Romagnat, sont encadrés par un éducateur sportif de la Ville spécialisé dans l'enseignement handisport.

Au programme : handihockey à la patinoire, athlétisme au Stadium Jean-Pellez, micro-orientation en gymnase mais aussi tennis de table, jeux de boules ou encore jeux aquatiques.

La Ville propose également des temps de sport adapté sur le temps scolaire, pour les jeunes Clermontois présentant des limitations psychiques et motrices.

Avec les ULIS (Unités localisées pour l'inclusion scolaire), une centaine d'écoliers participe ainsi à divers programmes d'activités sportives adaptées, comme par exemple à l'école Chanteranne ou à l'école Victor-Hugo.

FOCUS COVID 19

› Les Supers Livreurs partenaires du CCAS

Malgré le contexte, les services à domicile indispensables aux personnes vulnérables n'ont jamais cessé d'être assurés grâce aux agents du CCAS. En complément des nombreux services et prestations qu'il fournit, le CCAS a contribué à mettre en relation les Supers Livreurs avec certaines personnes âgées. Cette association, portée par des sportifs de haut niveau, a intégré la dynamique de solidarité nationale. Dès le premier confinement, au guidon de leur vélo, les Supers livreurs de Clermont-Ferrand ont pédalé bénévolement dans les rues de la ville pour livrer du pain, des courses ou des médicaments aux personnes âgées, handicapées ou malades, cloîtrées à leur domicile. Au-delà du côté pratique, il s'agissait d'apporter un peu de réconfort aux personnes vulnérables, les plus susceptibles d'attraper la Covid-19.



› Les Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et les résidences-autonomie, objet d'une vigilance de tous les instants.

Les Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) n'ont pas été touchés par la première vague du Covid, mais ont en revanche subi de plein fouet la seconde vague de septembre 2020 à février 2021. Les équipes du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ont bénéficié du renfort des infirmières du secteur scolaire et de la petite enfance de la Ville. Pour maintenir un lien avec les familles, des communications (visio, téléphone, tablettes, Skype...) ont été mises en place.



› Les services à domicile du CCAS, un service public vital pour les personnes âgées et dépendantes

Avec le premier confinement, le service de livraison de repas à domicile a fait face à un afflux très important de demandes. La cuisine du CCAS a augmenté de manière exponentielle sa production. Pour simplifier le travail des livreurs, un menu unique a été mis en place.



› Les politiques de solidarité de la Ville et de son CCAS, un amortisseur social indispensable

- L'instruction des demandes d'aides financières (commissions, urgences, Fonds métropolitain d'aides aux jeunes (FMAJ)) s'est poursuivie ainsi que la remise des aides.
- Le Point Accueil Jeunes a conservé un accueil téléphonique et a reçu les jeunes au cas par cas, en fonction des urgences.
- Le centre de Theix a été transformé pour partie et provisoirement en centre d'hébergement d'urgence. En partenariat avec l'État et le Collectif Pauvreté Précarité, il a accueilli dans des conditions dignes et respectueuses des consignes sanitaires des personnes sans domicile fixe et des migrants déboutés du droit d'asile.
- L'activité du Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) et des Lits Halte Soins Santé s'est poursuivie.





› **Une attention particulière portée aux quartiers prioritaires**

• Lors du premier confinement :

Une équipe mobile de veille sociale est allée directement à la rencontre des habitants des quartiers prioritaires de la ville (QPV), afin de relayer les informations sanitaires, d'apporter une aide dite « de premier niveau » sur les questions administratives. Ce dispositif a duré 10 semaines, avec la mobilisation, en moyenne, de 5 agents par jour. Un soutien a été porté aux associations pour la mise en œuvre d'actions d'aide alimentaire d'urgence (mise à disposition de locaux). Des actions en ligne ont été mises en place pour assurer la continuité éducative (groupes d'accompagnement à la scolarité, loisirs/sports à domicile...). Une distribution de matériel informatique pour les familles non équipées a été conduite en lien avec le dispositif de réussite éducative ; la Ville de Clermont-Ferrand a ainsi distribué 200 tablettes.

• À l'issue du premier confinement :

- De nombreuses actions ont été organisées durant l'été 2020 dans les espaces publics des QPV afin de garder le contact avec les habitants et favoriser les liens entre eux.
- Entre septembre et novembre 2020, plus de 3 000 chèques d'accompagnement personnalisé ont été distribués via les écoles en direction des familles inscrites à la restauration scolaire au tarif inférieur à 1,50 €.

• Lors des deuxième et troisième confinements :

- Les accueils individuels ont été maintenus dans les Maisons de quartier et centres sociaux pour accompagner

les habitants dans leurs démarches administratives et numériques.

- La mairie annexe des Vergnes a continué à fonctionner selon ses horaires habituels.
- Les équipements sont restés ouverts pour les partenaires assurant des permanences (Plan local pour l'insertion et pour l'emploi (PLIE), Mission locale, Pôle emploi, etc.).
- Des actions de soutien à la parentalité ont été menées dans les équipements.
- L'accompagnement scolaire en direction des enfants et des jeunes a pu être assuré hors vacances scolaires.
- Des « équipes mobiles jeunesse » ont été mises en place pour aller à la rencontre des jeunes dans les espaces publics, afin de maintenir le dialogue et poursuivre les échanges, rappeler les gestes barrières et si besoin orienter vers les institutions et partenaires adaptés à telle ou telle situation.
- Des dispositifs de veille et d'animation numérique permettent d'accompagner les habitants de tous les âges : dispositif « Promeneur du net », groupes WhatsApp, etc.

› **Une ligne téléphonique de soutien psychologique**

L'impact psychologique de l'épidémie et des confinements sur la population est considérable et encore difficile à évaluer. Pour accompagner les Clermontois pendant cette période difficile, la Ville a mis en place, début 2021, une ligne téléphonique de soutien psychologique ouverte à toutes et à tous, assurée par des professionnels de santé, en toute confidentialité, pour échanger, soutenir et orienter.



› **Un soutien affirmé aux étudiants et aux jeunes, durement touchés par la crise**

La Ville de Clermont-Ferrand, Clermont Auvergne Métropole, l'Université Clermont Auvergne et le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) Clermont Auvergne, en lien avec leurs partenaires, notamment associatifs, se sont mobilisés pour mener une campagne d'information en direction des étudiants afin de porter à la connaissance du plus grand nombre l'ensemble des initiatives et dispositifs d'accompagnement et de soutien auxquels ils peuvent avoir accès en matière de :

- aides financières et de première nécessité,
- restauration et aides alimentaires,
- hébergement,
- santé et accompagnement social et psychologique,
- aide à la continuité pédagogique et à l'équipement informatique,
- culture et événements,
- sports,
- mobilité,
- jobs étudiants,
- services ressources.

Tous ces dispositifs ont été recensés et mis en avant sur le site de la Ville, plusieurs campagnes d'information ont été menées sur les réseaux sociaux et par voie d'affichage.

La Ville est également venue au soutien d'associations venant en aide aux jeunes et aux étudiants :

- Participation de la Ville au financement des épiceries sociales et solidaires à destination des étudiants.
- Participation aux actions contre la précarité menstruelle (4 000 € en 2020) : installation de distributeurs de protections sur les campus, approvisionnement de ces distributeurs, animation de stands de prévention.
- Participation aux actions de la Maison des solidarités internationales : distribution de colis alimentaires d'urgence chaque semaine.
- La Mission locale Clermont Métropole et Volcans a assuré un contact régulier avec des jeunes rencontrant des difficultés, en apportant des réponses financières aux plus démunis d'entre eux (plus d'un million d'euros d'aides, colis alimentaires...) et en poursuivant leur accompagnement professionnel (ateliers d'orientation, prêt d'ordinateurs...).

› **Accompagnement des associations caritatives**

Afin de permettre à de nombreuses associations de continuer à exercer leur activité et d'accompagner les plus fragiles de nos concitoyens, des subventions supplémentaires leur ont été accordées en Conseil municipal. En outre, des mises à disposition de salles ont permis à des associations caritatives d'exercer plus facilement leurs activités durant la crise sanitaire.

THÈME 9

**ALIMENTATION /
ÉCONOMIE CIRCULAIRE,
SOCIALE ET SOLIDAIRE**

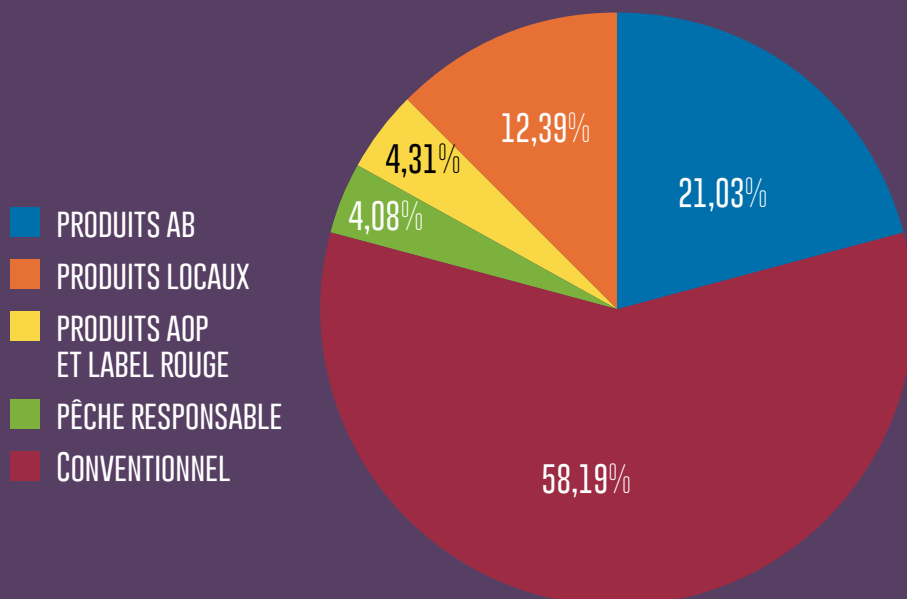
LA VISION STRATÉGIQUE

La consommation, notamment alimentaire, a un fort impact environnemental. La Ville de Clermont-Ferrand a fait le choix de soutenir la production et la distribution locales. Par ailleurs, grâce à son service de restauration scolaire et avec son Centre Communal d'Action Sociale, elle joue un rôle important en matière d'alimentation. La Ville et le CCAS proposent des produits locaux, issus de modes de production responsables : avec des labels biologiques, durables ou de l'Économie sociale et solidaire. Une alimentation fortement carnée n'est également pas sans conséquence sur les émissions de gaz à effet de serre et le changement climatique. Il s'agit donc aussi de substituer pour partie les protéines animales par des protéines végétales dans l'alimentation.

DÉCLINAISON AU CONTEXTE LOCAL ET OBJECTIFS

Pendant la crise sanitaire, le maintien du service public de restauration scolaire a été une préoccupation constante de la Ville. L'augmentation de la part des produits durables et la réduction de la part carnée dans la restauration scolaire et plus largement le soutien à la production et à la distribution locales sont les principaux objectifs en matière d'alimentation.

PART DES PRODUITS DURABLES EN RESTAURATION SCOLAIRE



DEUX ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES RECONNUES POUR LEURS PROJETS DE COMMERCE ÉQUITABLE



Deux associations étudiantes de la métropole clermontoise : Pour le commerce équitable et LieU'topie ont remporté un appel à projets national pour leurs projets innovants en faveur d'une alimentation équitable et responsable.

Cet appel à projets avait pour objectif de subventionner et d'accompagner des projets promouvant une alimentation équitable et responsable sur les campus étudiants.

Au total, 23 projets ont été proposés. Six ont été retenus, dont les deux projets clermontois. À la clef, un financement de 1 200 € et un accompagnement d'un an.

› Des paniers mensuels pour les étudiants

Cette subvention va permettre aux deux structures de mener à bien leur projet à destination des étudiants.

- La toute jeune association, Pour le commerce équitable, envisage de lancer « Faire ton panier » à la rentrée 2021

avec des paniers mensuels composés de produits frais et d'épicerie bio, locaux et/ou issus du commerce équitable, à destination des étudiants.

En plus des produits, les étudiants trouveront dans leur panier, des brochures informatives sur les principes du commerce équitable, sur un label ou une coopérative.

- L'association étudiante et solidaire LieU'topie gère déjà un tiers-lieu avec notamment une partie épicerie solidaire à destination des étudiants où on y retrouve des produits alimentaires et d'hygiène locaux, bio ou équitables vendus à prix coûtants. Son projet, proposé dans le cadre de l'appel à projets, consiste à développer la gamme de produits équitables de l'épicerie et, grâce au financement, de baisser les prix de 40 % supplémentaires. Ce qui va permettre de rendre accessible ces biens à davantage d'étudiants et de promouvoir une consommation éthique et durable.

RESTAURATION SCOLAIRE : PRODUITS DURABLES ET REPAS VÉGÉTARIENS



› Un maximum d'aliments durables et de qualité dans la production des repas

Le service production des repas compte trois unités de préparation culinaire (UPC) qui produisent et livrent les repas, ce qui représente quotidiennement environ 6 650 repas livrés en liaison chaude.

Depuis 2020, les crèches utilisent le même menu proposé par le service de la production des repas.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les UPC produisent les repas pour les 8 établissements d'accueil des jeunes enfants (EAJE) en liaison froide. Le repas du jour est refroidi et livré le lendemain.

La Ville de Clermont-Ferrand s'est donnée pour objectif d'introduire 40 % de produits issus de l'alimentation durable (circuits courts, locaux, de saison, de qualité,



labellisés : Label Rouge, AOP2, AOC3, IGP4) et respectueux de l'environnement (agriculture biologique, filière pêche durable pour le poisson) dans sa restauration scolaire. Cet objectif a été atteint dès 2017. La loi du 30 octobre 2018, pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et pour une alimentation saine, durable et accessible à tous, définit un objectif d'au moins 50 % de produits de qualité et durables, dont au moins 20 % de produits biologiques dans la restauration collective à partir du 1^{er} janvier 2022.

L'objectif est de proposer un maximum de recettes à base de produits bruts et non industriels. Les enfants vont ainsi pouvoir déguster de plus en plus de recettes « faites maison » tout en diversifiant les sources de protéines. Une diététicienne nutritionniste élabore les menus.

› Deux repas végétariens par semaine

- C'est en janvier 2017 que la Ville de Clermont-Ferrand lance son premier menu végétarien avec deux repas mensuels dans les écoles, avant même que la loi Agriculture et alimentation de 2018 en fasse obligation.
- Dès novembre 2019, c'est un repas végétarien qui est intégré au menu hebdomadaire.

La Ville a mis en place ces menus végétariens pour permettre aux enfants de découvrir une autre façon de se nourrir, mais aussi pour les sensibiliser à ses avantages.

- En septembre 2020, elle a mis en place des repas sans viande ce qui permet d'acheter moins de viande mais de la viande locale (80 % de viande auvergnate) et de meilleure qualité.



- Depuis le début de l'année 2021, un second repas végétarien est proposé aux petits Clermontois.

Pour se préparer au mieux, les agents de la Ville concernés ont participé à des formations sur la cuisine végétale.

Les repas végétariens sont généralement composés avec :

- une association céréales et légumineuses,
- une association féculents et légumes,
- des produits à base d'œuf ou de fromage,
- des produits à base de soja associés à des féculents.

Pour la santé des enfants, il est important d'avoir une alimentation diversifiée. Cela peut être le cas notamment en réduisant l'apport de protéines animales au profit de protéines végétales comme les légumineuses ou les céréales qui permettent de varier ces sources de protéines. En ce qui concerne la santé des enfants mais aussi des adultes, une alimentation jugée trop riche en graisses et en protéines animales peut entraîner une augmentation des maladies comme l'obésité, le diabète, ou encore les maladies cardiovasculaires.

› Les conséquences d'une alimentation carnée sur la planète

Malheureusement, la consommation de viande n'a pas que des impacts sur la santé mais aussi sur notre planète. Il est reconnu aujourd'hui que la consommation de viande a un réel impact écologique négatif : elle entraîne la déforestation, des émissions de gaz à effet de serre ou encore la pollution des eaux. La réduction de la consommation de viande et la mise en place de menus végétariens constituent donc des enjeux environnementaux et de santé mais aussi sociaux et culturels. C'est pourquoi la Ville de Clermont-Ferrand, très sensible aux problèmes écologiques, a fait le choix d'augmenter la fréquence de ces menus, et d'aller plus loin dans sa démarche.

ACHATS ALIMENTAIRES LOCAUX AVEC L'ADHÉSION À LA PLATEFORME REGAL



› La Ville de Clermont-Ferrand a adhéré à la plateforme REGAL en janvier 2021 pour l'alimentation concernant le bio et la part beurre / œuf / fromage des repas, ce qui permet une plus grande flexibilité avec des marchés à bon de commande s'engageant sur des volumes permettant d'ajuster la quantité à l'assiette. Cela permet également de réduire la quantité de plastique, avec des volumes au seuil et non individuel.

› Depuis début 2021, deux repas végétariens hebdomadaires étant au menu des écoliers clermontois, il est proposé en contrepartie de la viande de meilleure qualité et aussi de s'achalander plus régulièrement auprès des fournisseurs du territoire.

LA RESTAURATION AU CCAS



Le CCAS est en cours de réflexion :

- avec les Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) sur les menus et le gaspillage alimentaire avec éventuellement une harmonisation des pratiques sur l'ensemble des établissements,
- avec les restaurants municipaux pour diminuer la consommation de viande de bœuf,
- sur les nouveaux marchés pour privilégier les circuits courts.



FOCUS COVID 19



Dès le début de la crise sanitaire, la Ville, le CCAS et Clermont Auvergne Métropole ont mobilisé des moyens humains et financiers considérables.

› La production des repas, un enjeu essentiel

Le service de production des repas, a lui aussi dû s'adapter rapidement aux contraintes imposées par la situation sanitaire.

- Lors du premier confinement en mars 2020, seule une Unité de préparation culinaire (UPC) est restée ouverte : toutes les équipes des UPC ont été divisées par 2 et ont assuré un roulement de présence et de production. L'UPC a fourni les 3 écoles ouvertes pour l'accueil des enfants des personnels prioritaires, le site de Theix, les personnels d'astreinte à la mairie, les infirmières et les agents de la Police municipale.
- Lors du déconfinement en avril 2020, les 3 UPC ont rouvert avec une mise en place des productions et livraisons de repas pour les 8 centres Sport, santé, civisme, culture (2S2C) jusqu'aux vacances scolaires. L'UPC Anatole-France a produit les repas pour des écoliers d'Aubière à raison de 200 repas par jour pendant un mois, suite au désistement de leur prestataire.

› Maintien du service public de restauration scolaire

La crise sanitaire a amené la Ville à procéder à de petites adaptations dans ses menus pour rendre possible le maintien d'un service public de restauration scolaire malgré des protocoles sanitaires de plus en plus stricts. L'application du nouveau protocole sanitaire de janvier 2021 a nécessité, dans la plupart des restaurants scolaires, l'organisation de services supplémentaires. Afin de mieux fluidifier ce temps de repas et de maintenir des conditions optimales pour les enfants, les entrées ont été intégrées dans le plat principal en adaptant la cuisson et/ou l'assaisonnement du produit. Les enfants ont ainsi la même quantité au déjeuner, mais présenté différemment, garantissant l'apport journalier nécessaire sur ce temps de repas. Seule la salade ne peut être intégrée au plat principal : le jour où de la salade est prévue, le grammage du plat principal est augmenté. Les menus respectent ainsi l'équilibre alimentaire et les proportions pour les enfants ont été maintenues.

> **Soutien aux acteurs économiques**

Si la compétence « Économie » (développement économique, soutien à l'activité, accompagnement des entreprises...) est détenue par Clermont Auvergne Métropole sur le territoire de ses 21 communes, la Ville de Clermont-Ferrand dispose tout de même de plusieurs leviers pour accompagner les entreprises en difficulté et favoriser la relance, notamment dans les secteurs les plus touchés par la crise.

- Accompagnement des bars et restaurants

La Ville a souhaité accompagner les bars et restaurants, à la fois pour favoriser leur activité en période d'ouverture (notamment via son Guichet des professionnels) et pour les soutenir financièrement en période de fermeture.

- Mise à disposition de l'espace public au profit des commerces

Pour rendre plus visible leurs activités et faciliter la distanciation physique, les commerces ont pu utiliser gratuitement l'espace public devant leur boutique, de fin novembre 2020 à fin janvier 2021.

- Exonération de taxes, de loyers...

Plus de 450 000 euros d'exonérations diverses ont été accordés aux professionnels, avec notamment une exonération totale des redevances pour terrasses, étalages et accessoires de voirie (chevalets, jardinières...) pour toute l'année 2020 et ceci pour plus de 1 000 commerces.

D'autres exonérations ont été décidées, notamment les loyers des commerces de la Halle gourmande Saint-Pierre, des locaux commerciaux dont la Ville est propriétaire, des restaurants exerçant une activité dans le cadre d'une occupation du domaine public, les chantiers interrompus, les kiosques de Jaude et du 11-Novembre...

- Campagne « Consommons à Clermont »

Afin de soutenir ses commerçants, la Ville a lancé la grande campagne « Consommons à Clermont », notamment en partenariat avec la Fédération Clermont Commerce.

Un chèque « bonus » de 10 € était offert par la Ville lorsqu'un consommateur achetait pour 40 € de chèques cadeaux auprès de la Fédération Clermont Commerce. Ce dispositif avait pour but de favoriser la reprise de l'activité des commerces locaux tout en donnant un coup de pouce au pouvoir d'achat des Clermontois. La date de validité des chèques cadeaux « Consommons à Clermont » a été repoussée au 31 décembre 2021.

La liste des commerces proposant des services de livraison à domicile, vente à emporter, « Click and Collect » a été publiée sur le site de la Ville pour une meilleure visibilité auprès des consommateurs.

> **Focus sur les marchés**

Pendant le premier confinement, les marchés couverts et de plein air ont été fermés. La Halle gourmande Saint-Pierre s'apparentant à un lieu de vente par des commerçants sédentaires et permanents de type supermarché a pu rester ouverte, tout comme les lieux de distribution ponctuelle de type AMAP (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne).

Début avril, un système de « drive » permettant aux Clermontois de s'approvisionner en produits frais et locaux a été mis en place trois fois par semaine à la Halle Saint-Joseph.

Dans le même temps, la Ville a recensé et publié sur son site Internet une carte des commerces ouverts, dont certains proposent la livraison ou le drive, en valorisant particulièrement les modèles basés sur les circuits courts.



THÈME 10

**RESPONSABILITÉ
DE LA COLLECTIVITÉ**

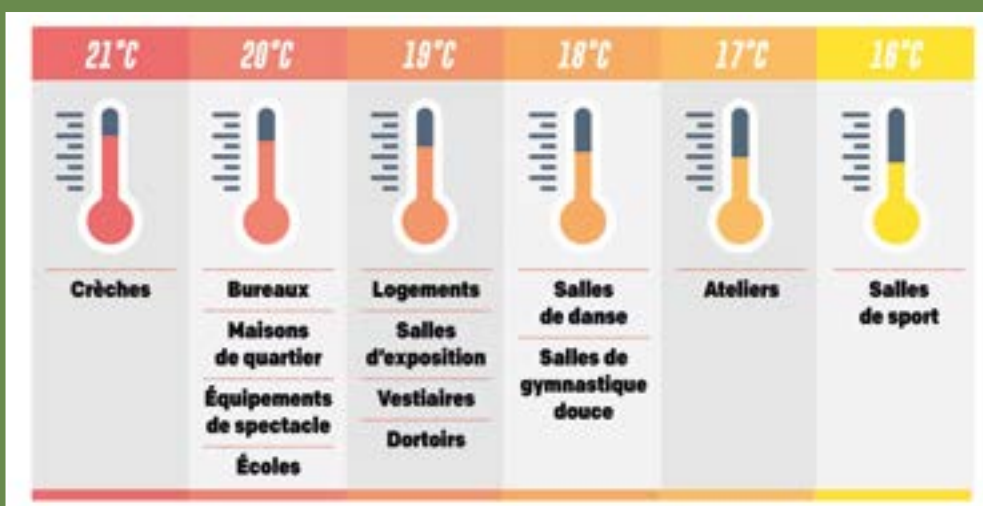
LA VISION STRATÉGIQUE

Les citoyens sont en attente de l'exemplarité de leurs institutions en matière environnementale. Dans leur engagement en faveur de la transition écologique, la Ville de Clermont-Ferrand et le CCAS sont conscients de leur responsabilité dans de nombreux domaines : l'énergie, les achats, les déplacements, la gestion des déchets. La gestion du patrimoine et des consommations énergétiques constitue notamment un des enjeux majeurs de l'exemplarité, car c'est un poste important en matière d'émissions de gaz à effet de serre et également en matière de dépenses de fonctionnement. La répartition des dépenses budgétaires peut être considérée comme un indicateur particulièrement parlant de la responsabilité de la collectivité. La Ville de Clermont-Ferrand initie la construction d'un budget vert avec une méthodologie approuvée par l'État.

DÉCLINAISON AU CONTEXTE LOCAL ET OBJECTIFS

La Ville de Clermont-Ferrand prend sa part dans la lutte contre le changement climatique en travaillant sur la réduction de ses consommations énergétiques. Elle agit ainsi conformément aux obligations réglementaires du décret tertiaire qui cible une réduction des consommations de 40 % en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050.

L'évaluation des dépenses d'investissement au regard de critères environnementaux, première étape vers la construction d'un budget vert, est un second axe fort de la stratégie clermontoise en matière de responsabilité.



LES DÉPENSES DE LA VILLE ANALYSÉES À L'AUNE DE CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX

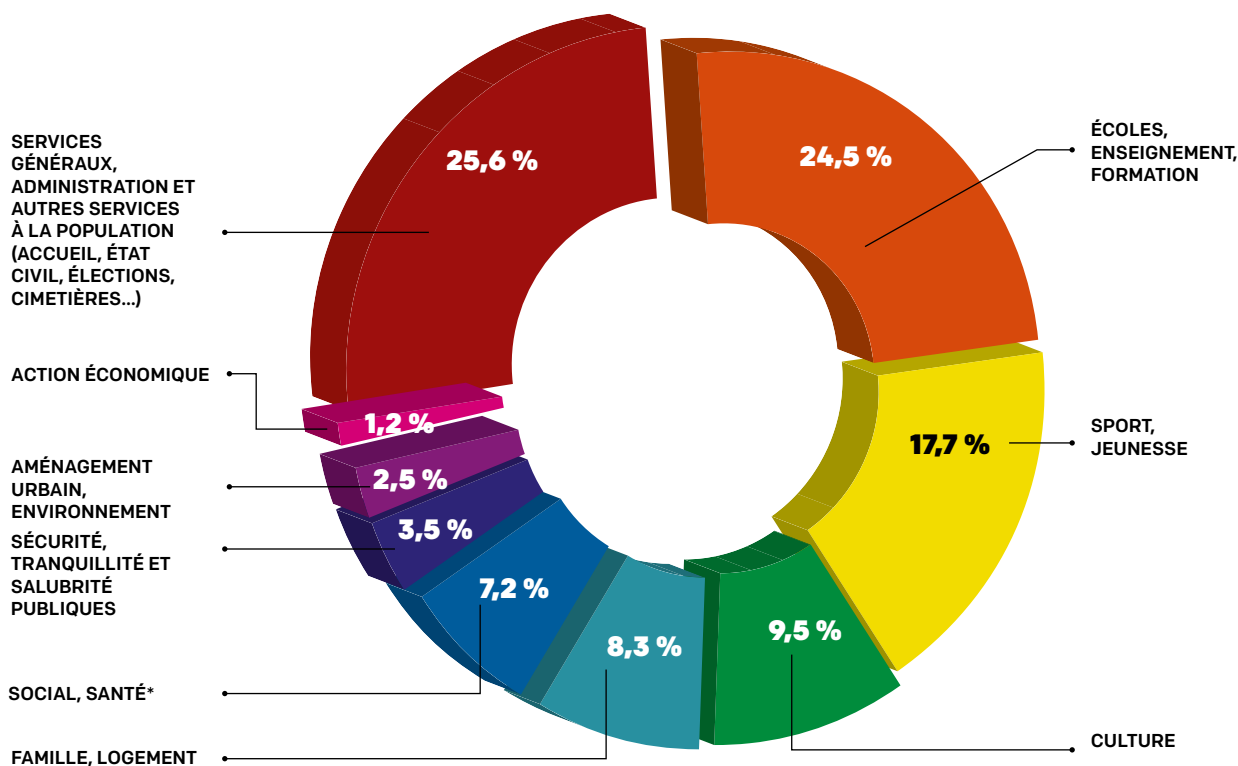


Le 16 décembre 2020, le Conseil municipal a voté le budget de la Ville pour 2021. Dans un contexte inédit, la Municipalité a fait un choix clair en se donnant les moyens de résister face à la crise, avec détermination et réalisme. Le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses de la collectivité pour une année civile. Il doit être approuvé par un vote du Conseil municipal.

Il s'agit du premier budget de la nouvelle équipe municipale issue des élections de juin 2020. Il confirme la volonté de la Municipalité de mettre en œuvre le projet choisi par les Clermontois, axé autour de l'impératif écologique, l'attente démocratique et l'exigence sociale.

- Une nouvelle méthodologie du choix des investissements, basée sur leur impact environnemental, a été utilisée pour la première fois cette année.
- Une vaste opération de gestion active de la dette a été menée avec succès début 2020 auprès des banques : 7 contrats ont été renégociés auprès des prêteurs historiques ou remboursés par anticipation et refinancés dans des établissements concurrents pour profiter des bonnes conditions du marché. Réalisée sur un encours de 19,5 M€, cette opération génère un gain net en termes de frais financiers de 1,5 M€ sur 16 ans, dont 186 500 € en 2021.

À QUOI SERVENT LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ?



* La Ville consacre en réalité davantage que ce qu'elle prévoit dans son budget propre à l'action sociale légale et facultative. En plus de la subvention de 9,3 M€ qu'elle verse au CCAS, elle développe via celui-ci des budgets spécifiques consacrés à la gérontologie et au handicap avec des aides de l'État, du Département et des personnes accueillies.

Le budget est divisé en 2 sections :

- Le budget de fonctionnement, qui concerne les dépenses courantes et ordinaires couvertes par des recettes régulières et permanentes.

- Le budget d'investissement qui concerne les dépenses d'équipement pour lequel la priorité est donnée aux dépenses vertes.

2021 prévoit 35 M€ de dépenses d'équipement, dont près de 9 M€ pour financer des projets ayant un impact positif fort en matière écologique (soit 3 fois plus que lors de l'exercice 2020). Cela ne signifie pas que les autres opérations prévues n'incluent pas une dimension écologique significative. La méthodologie du choix des investissements a été complètement transformée, et l'aspect « transition écologique et climatique » est dorénavant un critère d'arbitrage. D'ici peu, la feuille de route de la Ville sera guidée par un véritable « Plan pluriannuel d'investissements (PPI) vert ».

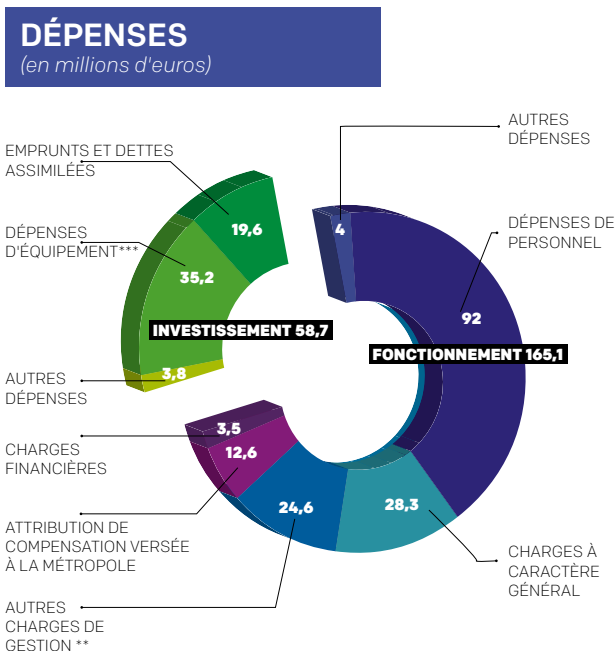
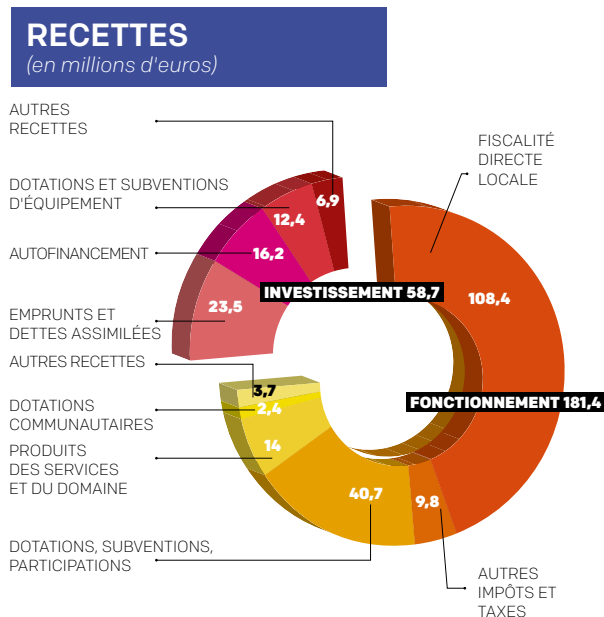
Pour amorcer ce changement radical dans la façon dont se construit le budget municipal, la Ville s'est appuyée sur la méthodologie de travail proposée par l'Institut for

Climate Economics (I4CE). Ce travail préfigure la définition d'un budget carbone.

Dans les projets à fort impact sur la transition écologique, on peut citer notamment :

- La rénovation énergétique de plusieurs équipements municipaux tels que les groupes scolaires, gymnases... dans le cadre de la participation de la Ville au plan de relance (2,9 M€).
- La végétalisation des cours des écoles Charles-Perrault et Nestor-Perret (0,5 M€).
- Les travaux du gymnase (0,6 M€) et aménagement du quartier Saint-Jean (3,46 M€).
- Le renouvellement du parc de véhicules de la Ville (0,3 M€).
- Le programme de dépollution.

Dans la continuité de ce travail, la Ville de Clermont-Ferrand a réalisé une évaluation sociale et environnementale sur les investissements réalisés en 2019 et en 2020, ainsi que sur la programmation pluriannuelle 2022-2032.



** Inclus les subventions aux associations (9,8 M€) et au CCAS (9,3 M€)

*** Ex : Stade Marcombes (3,4 M€), Scène Nationale (1,9 M€), Quartier Saint-Jean (3,46 M€)...

UNE CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE RESPONSABLE DANS LES BÂTIMENTS DE LA VILLE



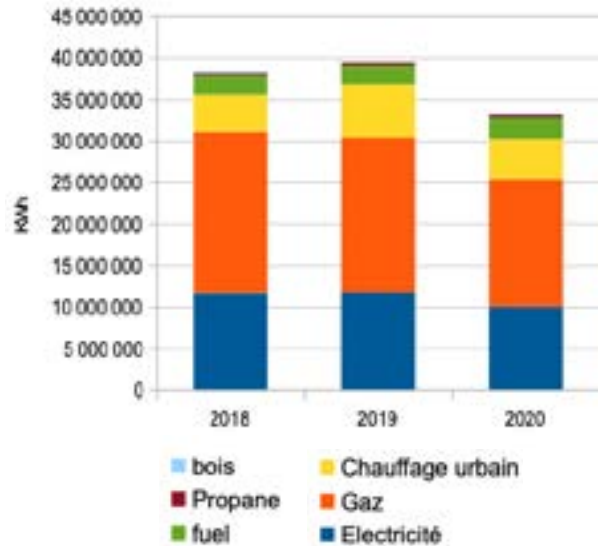
Dans le cadre de la transition écologique et dans une dynamique de réduction des coûts énergétiques, la Ville de Clermont-Ferrand a mis en place des températures de consigne dans les bâtiments publics.

Il y a deux enjeux importants :

- Réduire la consommation énergétique liée au chauffage des bâtiments qui représente aujourd'hui 70 % de la consommation énergétique globale de la Ville.
- Participer activement à la transition écologique pour améliorer notre impact sur l'environnement.

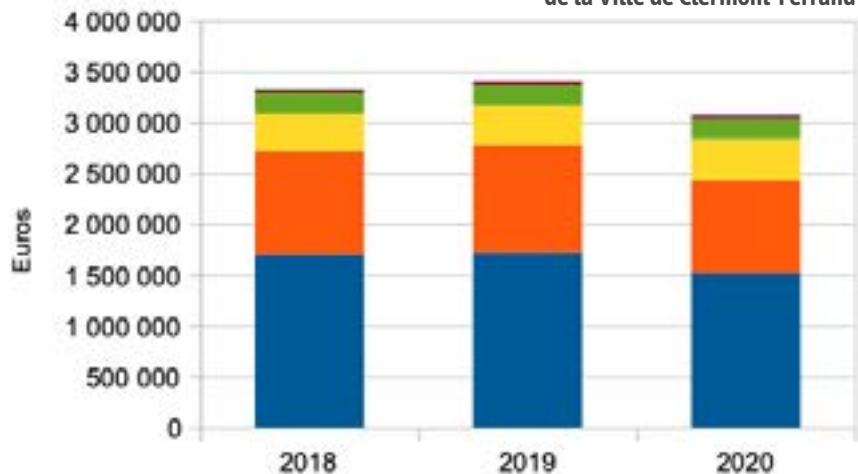
La mise en place des températures de consigne s'inscrit également dans une volonté de la Ville de se mettre en conformité avec la loi : la code de l'énergie instaure l'obligation de limiter la température de chauffage dans les bâtiments. Les températures de consigne permettront également d'informer et de sensibiliser les usagers des bâtiments publics sur l'importance de modifier leurs habitudes de consommation pour construire ensemble un futur responsable et durable.

Evolution des consommations énergétiques de la Ville de Clermont-Ferrand par type d'énergie

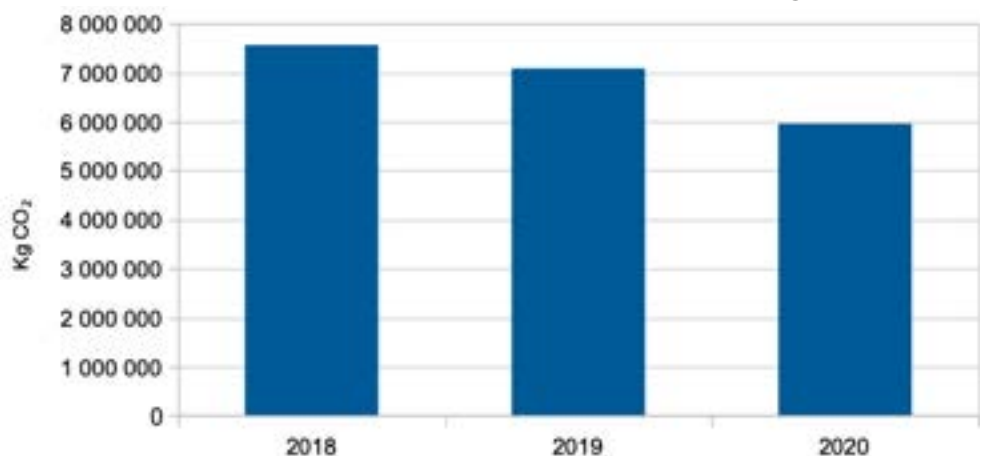


- bois
- Propane
- fuel
- Chauffage urbain
- Gaz
- Electricité

Evolution du coût des consommations énergétiques de la Ville de Clermont-Ferrand



Evolution des émissions de gaz à effet de serre





Crédit photo : CCAS - Ville de Clermont-Ferrand

VÉGÉTALISATION DU TOIT TERRASSE DU SIÈGE DU CCAS



Le toit terrasse situé au siège du CCAS, en cœur de ville, nécessitait des travaux d'étanchéité. Afin de répondre aux objectifs de création d'espaces de nature en ville, un projet de végétalisation du toit terrasse a été étudié et mis en œuvre.

La végétalisation est réalisée :

- Horizontalement afin de créer une inertie thermique générant un confort d'utilisation du bâtiment été

comme hiver et de supprimer la restitution de la chaleur absorbée.

- Verticalement, avec de larges jardinières sur le pourtour de la terrasse afin de favoriser la production d'oxygène en cœur de ville (arbustes, plantes grimpantes, plantes vivaces et graminées) et des treillages permettant aux plantes grimpantes de s'étendre sur les murs encadrant la terrasse.

UNE GESTION DES DÉCHETS OPTIMISÉE POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE



transition
énergétique
et écologique

› La lutte contre le gaspillage alimentaire

Depuis 2015, afin de lutter contre le gaspillage alimentaire et limiter le volume des biodéchets, plusieurs actions ont été menées dans les UPC et les restaurants scolaires.

En plus des actions déjà réalisées (travail sur les effectifs, les grammages des plats, les recettes et la pesée dans

certains satellites), le service de Production des repas continue le travail sur :

- la composition des menus,
- la variation des effectifs,
- les habitudes alimentaires des enfants qui peuvent varier en fonction des quartiers de la ville.



› **Mise en place de la collecte des biodéchets**

- Depuis 2013, la collecte des biodéchets a été mise en place au sein des Unités de production culinaire (UPC).
- En septembre 2018, une première phase de tri et de valorisation des biodéchets a été mise en œuvre dans 13 restaurants scolaires.
- En janvier 2019, une deuxième phase a permis la mise en œuvre du tri sur 12 autres sites.
- En septembre 2019, la troisième phase a été mise en place. Elle englobe la quasi-totalité des restaurants scolaires, soit 30 sur 32. En effet, les restaurants scolaires Duruy et Michelet élémentaires ne pourront être intégrés qu'à l'issue de leur restructuration.
- Entre mars 2018 et juin 2019, une formation des différents acteurs au sein de chaque site a été organisée en collaboration avec la Direction de la Gestion des déchets de Clermont Auvergne Métropole.

Il a été décidé par Clermont Auvergne Métropole de réaliser deux collectes sur la quasi-totalité des restaurants scolaires. Cela permet de prendre en compte les nuisances olfactives et les difficultés de stockage pour mettre en place la valorisation des biodéchets. Ce sont des tournées spécifiques professionnelles qui incluent d'autres gros producteurs de biodéchets tels que des lycées, collèges et restaurants de la Ville.

En contrepartie, il a été demandé de supprimer une tournée d'ordures ménagères sur chaque groupe scolaire.

Ceci ne pose pas de problème dans la mesure où la proportion des déchets organiques des restaurants scolaires représentait une grande partie des ordures ménagères du groupe scolaire.

› **Diminution du plastique et achat de contenants réutilisables**

La loi EGALIM préconise une diminution de la consommation du plastique. Le service restauration a remplacé certains contenant par des bacs réutilisables :

- Les barquettes plats témoins servant aux analyses ont été remplacées par des contenants en verre.
- Les contenants servant à livrer les liquides (sauce vinaigrette, coulis, etc.) ont été remplacés par des bacs polypropylène réutilisables,
- Les contenants servant à stocker et à conserver les aliments ont été remplacés par des bacs propylène réutilisables.

À ce jour, ce remplacement permet d'éviter de jeter l'équivalent de 57 % de la consommation annuelle de jetable.

De la vaisselle biosourcée a été achetée afin de réduire le temps de restauration dans les écoles et permettre des roulements limitant le brassage des élèves.

Pendant le confinement, les charlottes à usage unique se sont trouvées en rupture, ce qui a conduit à acheter des toques en tissu donc lavables et réutilisables.



FORMATION DES AGENTS

- › Au printemps 2020, tous les cuisiniers de la Ville ont été formés à la création de recettes végétales à base de légumineuses brutes.
- › Les référents « Développement durable » sont devenus les référents « Transition écologique » afin d'avoir une meilleure visibilité de leur rôle d'acteur de la transition écologique au sein des services des collectivités et du CCAS.

En 2019, avant la crise sanitaire, ces agents avaient commencé une formation/action en partenariat avec le Centre permanent pour l'environnement Clermont Dômes

(CPIE). Début 2020 et suite à la formation initiale de 2019, les référents ont prolongé leur réflexion par groupes thématiques : écogestes, collecte et tri des déchets et travail sur les missions des référents. Une restitution des ces échanges a eu lieu en février 2020. Ces sessions ont dû être interrompues en mars 2020 mais ont pu reprendre en juin 2021, par un séminaire, toujours au CPIE, dans le cadre de la convention de partenariat avec la Ville. Ce séminaire s'est tenu en présence d'Anne-Laure Stanislas et d'Anne-Marie Picard, élues de compétence de la Ville et de la Métropole. Les référents ont travaillé sur l'élaboration des rapports d'étape en transition des deux collectivités.



- › Formation/sensibilisation des agents des collectivités sur le Développement durable

Après avoir sensibilisé 43 agents de la Ville et du CCAS en 2019 sur 4 thèmes : Climat/changement climatique, Biodiversité et eau, Déchets-recyclage, Alimentation durable ; les sessions ont été très perturbées en 2020 et seuls 7 agents ont pu en bénéficier.

- › La Ville de Clermont-Ferrand est équipée de défibrillateurs. Dans ce cadre, le service de Formation et développement professionnel propose des stages aux agents de la collectivité pour apprendre à utiliser ce matériel.



LA TECHNIQUE DE PRÉ-IMPRÉGNATION POUR ÉCONOMISER RESSOURCES ET ÉNERGIE



La Ville de Clermont-Ferrand et le CCAS appliquent la technique de nettoyage par pré-imprégnation.

Cette méthode présente de nombreux avantages, elle permet de :

› mieux prévenir les troubles musculo-squelettiques (suppression de l'essorage manuel, éviter la

manipulation de seaux d'eau...),

- › réduire l'utilisation de produits chimiques et le gaspillage de l'eau,
- › faire face aux éventuelles pénuries de produits désinfectants.

PLATEFORME DE VENTES AUX ENCHÈRES : UNE DEUXIÈME VIE POUR LE MOBILIER ET LE MATÉRIEL DU CCAS



Afin de pouvoir valoriser au mieux les mobiliers, le matériel et les équipements obsolètes du CCAS, ces objets sont vendus sur une plateforme de vente aux enchères, dont les vendeurs sont des acteurs publics. Chaque particulier ou acteur public peut acheter les objets mis en vente.

Le CCAS a ainsi bénéficié de 124 187 € de recettes en vendant son matériel aux enchères.



OPTIMISATION DES QUANTITÉS DE DOCUMENTS IMPRIMÉS PAR LA VILLE



La Direction de la Communication de la Ville veille à optimiser depuis plusieurs années les quantités de documents imprimés pour les différents événements organisés par les services de la Ville (flyers, dépliants, affiches, programmes, rapports...). Un suivi précis des quantités distribuées d'une année sur l'autre et une réflexion pointue menée avec les services de la Ville sur les cibles et les lieux de diffusion de ces documents ont permis de réduire le gaspillage de papier. De plus, lorsqu'elle fait appel à un prestataire extérieur, la Ville de Clermont-Ferrand fait imprimer ses documents par des prestataires labellisés PEFC et imprim'vert.

Focus Tour de France 2020 : à l'occasion du départ de la 14^e étape du Tour de France 2020, place de Jaude, la Ville a dû commander des goodies. Elle s'est attachée à n'acheter que des goodies fabriqués à partir de matières recyclées, en France ou dans l'Union européenne (bracelet en tissu et crayons de papier FR, ballons de baudruche recyclés et FR, guirlandes en papier recyclé et UE).





FOCUS COVID-19



› Moins d'impression papier

L'annulation de la majorité des événements en 2020 due à la crise sanitaire a généré moins d'impression papier et beaucoup moins de distribution. La communication digitale a été renforcée depuis lors, permettant ainsi de recalibrer le ratio print/digital pour les supports de communication d'événements et d'information.

› 600 000 masques pour protéger la population métropolitaine

Afin de limiter la propagation du virus à l'issue du premier confinement, Clermont Auvergne Métropole et les 21 communes du territoire, dont la Ville de Clermont-Ferrand, ont offert 600 000 masques réutilisables grand public à l'ensemble de leurs habitants dont la moitié pour la seule ville de Clermont-Ferrand. La plupart de ces masques ont été distribués par La Poste, mais un point de retrait à la Maison des sports a été également mis en place.

Pour soutenir l'économie locale, une partie de la commande a été passée auprès de structures locales comme l'Atelier Flax et les ACCM à Clermont-Ferrand, le Petit Carré Français à Saint-Genès-Champanelle, Planet Mascots à Cébazat et Technologistique à Aulnat.

› En 2021, la Ville a ouvert un centre de vaccination à la Maison des sports

Le centre de vaccination a été installé en un temps record à la Maison des sports, il a ouvert le 18 janvier 2021 :

- Plus de 50 agents administratifs (secrétariat, standard...) et 16 professionnels de santé municipaux (infirmiers diplômés d'État...) mobilisés à temps complet pendant plusieurs mois.
- Des standardistes et du personnel administratif de la Ville ont tous été formés pour l'organisation de cette campagne de masse.
- Le CCAS de la Ville de Clermont-Ferrand assure en complément un travail de relais, de sensibilisation et d'accompagnement auprès de ses publics. Il s'est par exemple chargé d'informer via un courrier et des appels les habitants âgés de plus de 75 ans.
- La Ville a dû acheter des tentes individuelles afin de préserver l'intimité de l'acte médical et a dû souscrire un abonnement administrateur sur Doctolib.
- L'équipement municipal qu'est la Maison des sports a été « immobilisé » durant plusieurs mois.
- La Ville a prévu et a pris en charge le gardiennage de l'équipement par une société privée, ainsi que la sécurisation via un système d'alerte du réfrigérateur.
- La Ville s'est chargée de mettre en place une campagne de communication importante.
- La Ville s'est chargée de l'acheminement des doses de vaccins et des équipements de protection individuelle que sont les sur-blouses, masques... fournis par le CHU, ce qui représente une importante organisation logistique.



Hôtel de Ville
10, rue Philippe-Marcombes
63033 Clermont-Ferrand
Tél. 04 73 42 63 63
contact@ville-clermont-ferrand.fr